



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RÉGION AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N° 84-2020-048

PUBLIÉ LE 10 AVRIL 2020

Sommaire

38_REC_Rectorat de l'Académie de Grenoble

84-2020-03-30-004 - Arrête rectoral Divet 2020-05 constitutif de la Section Permanente du CAAECEP (1 page) Page 3

84_ARS_Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

84-2020-04-09-002 - Arrêté n°2019- 10-0417 portant extension de capacité du Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) Emmanuel GOUNOT : extension de la capacité de 5 places et modification de la tranche d'âge pour enfants et adolescents présentant des troubles du comportement et/ou de la personnalité - Association SAUVEGARDE 69. (4 pages) Page 4

84_DIRECCTE_Direction régionale des entreprises de la concurrence de la consommation du travail et de l'emploi d'Auvergne-Rhône-Alpes

84-2020-04-10-001 - ARRETE DIRECCTE-UD69 TRAVAIL 2020 10 04 01 (16 pages) Page 8

84_DRFIP_Direction régionale des finances publiques d'Auvergne-Rhône-Alpes

84-2020-04-01-008 -
DRFIP69_TRESOLYONMUNICIPALEMETROPOLEDELYON_2020_04_01_40 (1 page) Page 24

84-2020-04-01-009 - DRFIP69_TresoLyonmunicipalmetropolede Lyon_2020_04_01_41 (2 pages) Page 25

84-2020-04-01-012 -
DRFIP69_TRESORERIELYONMUNICIPALEMETROPOLEDELYON_2020_04_01_44
NAYME_ MESSIEZ POCHE (2 pages) Page 27

84-2020-04-01-014 -
DRFIP69_TRESORERIELYONMUNICIPALEMETROPOLEDELYON_2020_04_01_46
PISIER (2 pages) Page 29

84-2020-04-01-015 -
DRFIP69_TRESORERIELYONMUNICIPALEMETROPOLEDELYON_2020_04_01_47
PORTIER (2 pages) Page 31

84-2020-04-01-010 -
DRFiP69_TRESOSPL_LYONMUNICIPALEMETROPOLEDELYON_2020_04_01_42
GIROD (2 pages) Page 33

84-2020-04-01-011 -
DRFiP69_TRESOSPL_LYONMUNICIPALEMETROPOLEDELYON_2020_04_01_43ILLY
(2 pages) Page 35

84-2020-04-01-013 -
DRFiP69_TRESOSPL_LYONMUNICIPALEMETROPOLEDELYON_2020_04_01_45MONNET
(2 pages) Page 37

84_DRSP_Direction régionale des services pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes

84-2020-03-02-014 - Délégations signature du Directeur Interrégional Auvergne-Rhône-Alpes du 02.03.2020 (12 pages) Page 39



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Division des établissements

ARRÊTÉ Divet n°2020-05 portant nomination de membres titulaires et suppléants à la Section Permanente du Conseil Académique des Associations Éducatives Complémentaires de l'Enseignement Public (CAAECEP)

La rectrice de l'académie de Grenoble

- **VU** les dispositions réglementaires du livre V du code de l'éducation, notamment au titre V l'article D.551-11-1 inséré par le décret n° 2019-918 du 30 août 2019 portant diverses mesures de simplification pour le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et l'article D.551-12 ;
 - **VU** l'arrêté rectoral constitutif Divet n°2019-09 du 4 janvier 2019 relatif à la composition du CAAECEP ;
 - **VU** l'arrêté rectoral modificatif Divet n°2020 du 17 février 2020 relatif à la composition du CAAECEP ;
 - **VU** les résultats des élections du 11 mars 2020 en séance du CAAECEP ;
- sur la proposition de la secrétaire générale de l'académie ;

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : la Section Permanente du Conseil Académique des Associations Educatives Complémentaires de l'Enseignement Public (SP-CAAECEP) est constituée à compter du 11 mars 2020 jusqu'au renouvellement intégral du CAAECEP prévu au terme du mandat de trois ans conformément à l'article D.551-12 du code de l'éducation et en lien avec l'arrêté rectoral Divet n°2019-09 relatif à la constitution du CAAECEP, des membres suivants :

PRÉSIDENTE :

- Madame Hélène Insel, rectrice de l'académie de Grenoble, ou son représentant.

REPRÉSENTANTE de l'ÉDUCATION NATIONALE :

- Madame Viviane Henry, directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Isère, ou son représentant.

REPRÉSENTANTE de la DIRECTION DÉPARTEMENTALE de la COHÉSION SOCIALE (DDCS) de l'ISÈRE :

- Madame Corinne Gautherin, directrice départementale, DDCS de l'Isère, ou son représentant.

REPRÉSENTANTS des ORGANISATIONS REPRÉSENTATIVES des PERSONNELS

MEMBRES TITULAIRES

- Monsieur Stephan Amozigh, principal du collège Plan Menu, Coublevie (38) – SNPDEN
- Monsieur Gabriel Emery, professeur certifié sciences physiques, collège du Trièves, Mens – SNES-FSU

MEMBRES SUPPLEANTS

- Madame Emmanuelle Mille, principale du collège Martin Luther King, Charvieu-Chavagnieux (38) - SNPDEN
- Madame Anne Dortel, professeure certifiée sciences physiques, collège international Europole, Grenoble – SNES-FSU

REPRÉSENTANTS des ASSOCIATIONS AGRÉÉES :

MEMBRES TITULAIRES

- Monsieur Christophe Malenfant - UNSS
- Jean-Paul Vignoud, La Ligue de l'enseignement

MEMBRES SUPPLEANTS

- Rudolph Puygrenier, CEMEA
- Jean-Marie Migliore, Les Francas.

Article 2 : madame la secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Grenoble, le 30 mars 2020.

Pour la rectrice et par délégation,
La secrétaire générale adjointe de l'académie
Organisation scolaire, prospective et politiques éducatives

Corinne Bredin

Arrêté n°2019- 10-0417

Portant extension de capacité du Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) Emmanuel GOUNOT : extension de la capacité de 5 places et modification de la tranche d'âge pour enfants et adolescents présentant des troubles du comportement et/ou de la personnalité.

Association SAUVEGARDE 69

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de l'action sociale et des familles, livre troisième, titre premier (établissements et services soumis à autorisation), sections première et troisième du chapitre II, et section première du chapitre III, notamment les articles L. 313-1-1 et D. 313-2 ;

Vu le décret n° 2017-982 du 9 mai 2017 relatif à la nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) accompagnant des personnes handicapées ou malades chroniques ;

Vu les arrêtés n°2018-1921, 2018-1922, 2018-1923 et 2018-1924 du 28 mai 2018 publiés le 14 juin 2018, constituant le socle du Projet régional de santé (PRS) 2^{ème} génération de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le schéma départemental médico-social en vigueur ;

Vu l'arrêté ARS n° 2016-8290 du 03/01/2017 portant renouvellement de l'autorisation délivrée à "SAUVEGARDE 69" pour le fonctionnement du service d'éducation spéciale et de soins à domicile "SESSAD EMMANUEL GOUNOT" situé à 69200 VENISSIEUX ;

Considérant qu'il convient de consolider l'offre pour les personnes avec troubles du comportement sur le territoire de la métropole de Lyon afin de garantir la continuité de l'offre de ces personnes ;

Considérant les possibilités de redéploiement existantes et de mesures nouvelles sur le département afin de favoriser la recomposition de l'offre et considérant que le projet d'extension du SESSAD Emmanuel GOUNOT présente un coût de fonctionnement en année pleine compatible avec le montant des dotations mentionnées à l'article L 314-3 ;

Considérant que les caractéristiques de l'autorisation de fonctionnement du Service d'Education Spéciale et Soins à Domicile (SESSAD) Emmanuel GOUNOT géré par l'association la SAUVEGARDE 69, doivent être adaptées conformément au décret n°2017-982 du 9 mai 2017 en ce qui concerne la tranche d'âge ;

Considérant l'ensemble des éléments du dossier de demande d'extension, complet, déposé par le gestionnaire auprès des autorités compétentes ;

Considérant l'engagement de gestionnaire à installer les places transférées avant la fin de l'année ;

Considérant que ce projet est compatible avec les objectifs et répond aux besoins sociaux et médico-sociaux fixés par le schéma régional de santé, qu'il satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le code de l'action sociale et des familles, qu'il répond aux exigences de qualité de prise en charge des bénéficiaires et qu'il est compatible avec le programme interdépartemental et régional mentionné à l'article L.312-5-1 du code de l'action sociale et des familles ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'autorisation visée à l'article L 313-1 du code de l'action sociale et des familles est accordée à Monsieur le Président de l'association SAUVEGARDE 69, sise 20 rue Jules Brunard à 69007 Lyon, pour une extension de capacité de 5 places, portant ainsi sa capacité totale à 55 places.

Article 2 : En application du décret n° 2017-982 du 9 mai 2017 relatif à la nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) accompagnant des personnes handicapées ou malades chroniques, le SESSAD Emmanuel GOUNOT peut accueillir des enfants et adolescents présentant des troubles du comportement et/ou de la personnalité, de 0 à 20 ans.

Article 3 : Pour le calendrier des évaluations, la présente autorisation est rattachée à la date de renouvellement de l'autorisation du SESSAD Emmanuel GOUNOT, autorisé pour une durée de 15 ans à compter du 03 janvier 2017. Elle est renouvelable au vu des résultats positifs d'une évaluation externe prévue par l'article L 312-8 du Code de l'action sociale et des familles.

Article 4 : La mise en œuvre de l'autorisation est subordonnée à la transmission, un mois avant la date d'ouverture de la nouvelle capacité autorisée, par le titulaire de l'autorisation, d'une déclaration sur l'honneur attestant de la conformité de l'établissement aux obligations des ESSMS notamment relatives à la mise en œuvre des droits des usagers, conformément aux dispositions de l'article D. 312-12-1 du code de l'action sociale et des familles s'agissant d'extension non importante ne donnant pas lieu à une visite de conformité.

Article 5 : La présente autorisation serait caduque en l'absence d'un commencement d'exécution dans un délai de quatre ans suivant sa notification, conformément aux dispositions de l'article L 313-1 du code de l'action sociale et des familles.

Article 6 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation devra être porté à la connaissance du Directeur général de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes, selon les termes de l'article L 313-1 du code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée sans son accord.

Article 7 : L'extension de capacité du SESSAD Emmanuel GOUNOT sera répertoriée au fichier national des établissements sanitaires et sociaux (*voir annexe Finess*)

Article 8 : Dans les deux mois suivant sa notification à l'intéressé ou sa publication pour les tiers, la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes, ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent. En application du décret n°2018-251 du 6 avril 2018, les particuliers et les personnes morales

de droit privé non représentées par un avocat peuvent communiquer avec un Tribunal administratif par la voie de l'application informatique « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

Article 9 : Le Directeur de la délégation départementale du Rhône-Métropole de Lyon, de l'Agence Régionale de Santé Auvergne- Rhône-Alpes est chargé, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Lyon, le 09 avril 2020

Pour le directeur général et par délégation,
Le directeur de l'Autonomie

Raphaël GLABI

Annexe FINESS SESSAD Emmanuel GOUNOT

Mouvement Finess : Extension de la capacité du SESSAD Emmanuel GOUNOT de 5 places et changement d'adresse du gestionnaire

Entité juridique : ASSOCIATION SAUVEGARDE 69
 Adresse : 16 rue Nicolai – 69007 LYON (Ancienne adresse)
 Adresse : 20 rue Jules Brunard – 69007 LYON (Nouvelle adresse)
 N° FINESS EJ : 69 079 168 6
 Statut : 60 Association loi de 1901 non Reconnue d'Utilité Publique

Etablissement : SESSAD Emmanuel GOUNOT
 Adresse : 40 Boulevard Lénine – 69200 VENISSIEUX
 FINESS ET : 69 080 749 0
 Catégorie : 182 (Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile)

Triplet (voir nomenclature Finess)				Autorisation (avant arrêté)		Autorisation (après arrêté)		Ages
N°	Discipline	Fonctionnement	Clientèle	Capacité	Dernière autorisation	Capacité	Dernière autorisation	
1	841	16	200	50	28/11/2018	55	Le présent arrêté	0 à 20 ans

DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes

Unité départementale du Rhône

ARRÊTÉ DIRECCTE-UD69_TRAVAIL_2020_10_04_01
portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle
et gestion des intérimis

Le Responsable de l'Unité départementale du Rhône de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu le code du travail, notamment ses articles R. 8122-3 et suivants ;

Vu le décret n° 2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail ;

Vu le décret n° 2003-770 du 20 août 2003 portant statut particulier du corps de l'inspection du travail ;

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu l'arrêté ministériel du 15 décembre 2015 portant création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 juin 2014 portant dérogation à la création dans chaque département d'une section d'inspection du travail compétente dans les exploitations, entreprises et établissements agricoles ;

Vu l'arrêté interministériel du 20 mars 2020 portant nomination de M. Patrick MADDALONE sur l'emploi de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Auvergne-Rhône-Alpes;

Vu la décision 2019-33 du 5 juillet 2019 de Monsieur le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Rhône-Alpes portant localisation et délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail du Rhône pour la région de Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté N° DIRECCTE SG/2020/30 du 3 avril 2020 de Monsieur le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Auvergne-Rhône-Alpes, portant subdélégation de signature dans le cadre des attributions et compétences générales à M. Dominique VANDROZ, responsable de l'unité départementale du Rhône ;

ARRÊTE

Article 1 : Le directeur-adjoint du travail inspectant, les inspecteurs et les contrôleurs du travail dont les noms suivent sont chargés des actions d'inspection de la législation du travail dans les entreprises relevant des sections d'inspection du travail composant les unités de contrôle du département du Rhône.

Unité de contrôle 1, Lyon-Centre, 8-10 rue du Nord 69100 VILLEURBANNE**Responsable de l'unité de contrôle : Olivier PRUD'HOMME, directeur-adjoint du travail**

Section U01S01	GIRERD Chantal	Inspectrice du travail
Section U01S02	EL GALAI Anissa	Inspectrice du travail
Section U01S03	BLANC Corinne	Inspectrice du travail
Section U01S04	VERDET Brigitte	Inspectrice du travail
Section U01S05	LOUIS Joël	Directeur adjoint du travail inspectant
Section U01S06	FEYEUX Philippe	Inspecteur du travail
Section U01S07	CROUZET Martin	Inspecteur du travail
Section U01S08	LITAUDON Béatrice	Inspectrice du travail
Section U01S09	PICARD Esther	Inspectrice du travail
Section U01S10	RULLIAT Axelle	Inspectrice du Travail
Section U01S11	VACANTE	
Section U01S12	VACANTE	
Section U01S13	AUGÉ Sabrina	Inspectrice du travail

Unité de contrôle 2, Rhône-Sud-Ouest, 8-10 rue du Nord 69100 VILLEURBANNE**Responsable de l'unité de contrôle : Alain DUNEZ, directeur-adjoint du travail**

Section U02S01	GUBIAN Corinne	Contrôleur du travail
Section U02S02	TALON Annick	Inspectrice du travail
Section U02S03	GIMENEZ Mélanie	Inspectrice du travail
Section U02S04	VACANTE	
Section U02S05	PEYSSONNEAUX Anne	Inspectrice du travail
Section U02S06 Sauf STEP OFFICE située Parc de TOURRAIS, avenue Pierre Auguste Roiret à CRAPONNE	LOPEZ Julie	Inspectrice du travail
Section U02S07	VACANTE	
Section U02S08	GILLES-LAPALUS Anne	Inspectrice du travail
Section U02S09	LEYGNAC Yolande	Contrôleur du travail
Section U02S10	GENIN Bernard	Contrôleur du travail
Section U02S11	BLANC Caroline	Inspectrice du travail

Unité de contrôle 3, Lyon-Villeurbanne, 8-10 rue du Nord 69100 VILLEURBANNE
Responsable de l'unité de contrôle : Audrey LAYMAND, directrice-adjointe du travail

Section U03S01	BONNET Jean-Michel	Inspecteur du travail
Section U03S02	MARTIN Guillemette	Inspectrice du travail
Section U03S03	MIRAD Hourya	Inspectrice du travail
Section U03S04	LAGER Frédérique	Inspectrice du travail
Section U03S05	LACHAIZE Pascal	Inspecteur du travail
Section U03S06	TOMIELLO Aurélie	Inspectrice du travail
Section U03S07 et BAYER CROPSCIENCES, sis 14-20 rue Pierre Baizet LYON 69009	FOUQUET Caroline	Inspectrice du travail
Section U03S08 Sauf BAYER CROPSCIENCES, sis 14-20 rue Pierre Baizet 69009 LYON	METAXAS Alexandre	Inspecteur du travail
Section U03S09	ZONCA Carine	Inspectrice du travail
Section U03S10	KHERBACHE Agathe	Inspectrice du travail
Section U03S11	COPONAT Marie-Pierre	Inspectrice du travail

Unité de contrôle 4, Rhône-Centre-Est, 8-10 rue du Nord 69100 VILLEURBANNE
Responsable de l'unité de contrôle : Nathalie ROCHE, directrice-adjointe du travail

Section U04S01	LECLERC Anne-Lise	Inspectrice du travail
Section U04S02 sauf les chantiers inclus dans la requalification du chemin REVAISON à SAINT PRIEST et notamment la construction du collège, parvis du collège, la réfection et aménagements de la voirie, hall multi-sports, groupe scolaire.	SAZ Annabelle	Inspectrice du travail
Section U04S03	ELLUL Catherine	Inspectrice du travail
Section U04S04	METAXAS Denis	Inspecteur du travail
Section U04S05	VACANTE	
Section U04S06	VACANTE	
Section U04S07	AURET Céline	Inspectrice du travail
Section U04S08	CHOUAT Imène	Inspectrice du travail
Section U04S09 et les chantiers inclus dans la requalification du chemin REVAISON à SAINT PRIEST et notamment la construction du collège, parvis du collège, la réfection et aménagements de la voirie, hall multi-sports, groupe scolaire.	MILCENT Mathilde	Inspectrice du travail
Section U04S10	VACANTE	

Unité de contrôle 5, Rhône-Nord-et-Agriculture, domiciliée :
Sections U05S08, U05S09 et U05S010 : 8-10 rue du Nord 69100 VILLEURBANNE
Sections U05S01, U05S02, U05S03, U05S04, U05S05, U05S06, U05S07 : 70 rue des Chantiers du Beaujolais à LIMAS

Responsable de l'unité de contrôle : Martine LELY, directrice-adjointe du travail

Section U05S01 et Château de Pizay, 443 Route du Château, 69220 SAINT-JEAN-D'ARDIERES	AGOSTINIS Sylviane	Inspectrice du travail
Section U05S02 à l'exception de Château de Pizay, 443 Route du Château 69220 SAINT-JEAN-D'ARDIERES	JORDAN Maïthé	Inspectrice du travail
Section U05S03	VACANTE	
Section U05S04	VACANTE	Inspectrice du travail
Section U05S05	PAYA Marie-Noëlle	Inspectrice du travail
Section U05S06	CANIZARES Marie-Jo	Inspectrice du travail
Section U05S07	VITTI Myriam	Inspectrice du travail
Section U05S08	PFISTER Suzie	Inspectrice du travail
Section U05S09	TYRODE Dominique	Inspectrice du travail
Section U05S10	PROFIT Frédérique	Inspectrice du travail

Unité de contrôle 6, Rhône-Transports, 8-10 rue du Nord 69100 VILLEURBANNE
Responsable de l'unité de contrôle : Anne Line TONNAIRE, directrice-adjointe du travail

Section U06S01	BOUCHON Christelle	Inspectrice du travail
Section U06S02	VIRIEUX Sandrine	Inspectrice du travail
Section U06S03	GOURC Gilles	Inspecteur du travail
Section U06S04	JUSTO Hugo	Inspecteur du travail
Section U06S05	PAPASTRATIDIS Anne-Laure	Inspectrice du travail
Section U06S06	DUFOUR-GRUENAIIS Ian	Inspecteur du travail
Section U06S07	LEGRAND Fanette	Inspectrice du travail
Section Parc de TOURRAIS, avenue Pierre Auguste Roiret à CRAPONNE	SOLTANE Aïcha	Inspectrice du travail
Section U06S09	GAILLARD Vincent	Inspecteur du travail
Section U06S10	AFFRE Thierry	Inspecteur du travail

Article 2 : Conformément aux dispositions de l'article R.8122-11-1° du code du travail, les pouvoirs de décision administrative relevant de la compétence exclusive d'un inspecteur du travail ou d'un directeur-adjoint du travail inspectant sont confiés aux inspecteurs du travail et directeur-adjoint du travail inspectant, et le cas échéant aux responsables d'unité de contrôle, mentionnés ci-dessous pour les sections suivantes :

Unité de contrôle 2, Rhône-Sud-Ouest

Section	Pouvoir de décision administrative
Section U02S01	L'inspectrice du travail de la section U02S05
Section U02S09	L'inspectrice du travail de la section U02S03
Section U02S10	L'inspectrice du travail de la section U02S02

En cas d'absence ou d'empêchement d'un inspecteur ou directeur-adjoint du travail inspectant mentionné ci-dessus, le pouvoir de décision est assuré par l'inspecteur ou directeur-adjoint du travail inspectant ou le responsable d'unité de contrôle, chargé d'assurer l'intérim de celui-ci en application de l'article 4 ou le cas échéant, un responsable d'unité de contrôle.

Article 3 : Conformément aux dispositions de l'article R.8122-11-2° du code du travail, le contrôle de tout ou partie des établissements d'au moins cinquante salariés qui ne serait pas assuré par les contrôleurs du travail est confié aux inspecteurs du travail et directeur-adjoint du travail inspectant, et le cas échéant aux responsables d'unité de contrôle, mentionnés ci-dessous pour les sections suivantes, pour les sections suivantes :

Unité de contrôle 2, Rhône-Sud-Ouest

Section	Contrôle établissements d'au moins 50 salariés
Section U02S01	L'inspectrice du travail de la section U02S05
Section U02S09	L'inspectrice du travail de la section U02S03

En cas d'absence ou d'empêchement d'un inspecteur ou directeur-adjoint du travail inspectant mentionné ci-dessus, le pouvoir de décision est assuré par l'inspecteur ou directeur-adjoint du travail inspectant ou le responsable d'unité de contrôle, chargé d'assurer l'intérim de celui-ci en application de l'article 4 ou le cas échéant, un responsable d'unité de contrôle.

Article 4 :

Le directeur de l'unité départementale du Rhône désigne les agents de contrôle suivants pour assurer les intérim des sections mentionnées ci-dessous :

Unité de contrôle 1, Lyon-Centre :

Section	Agent de contrôle assurant l'intérim	Pouvoir de décision administrative	Contrôle établissements d'au moins 50 salariés
Section U01S11 (entreprises de moins de 50 salariés)	L'inspectrice du travail de la section U01S03	L'inspectrice du travail de la section U01S03	
Section U01S11 (entreprises d'au moins 50 salariés)		Le responsable de l'unité de contrôle LYON-CENTRE	Le responsable de l'unité de contrôle LYON-CENTRE
Section U01S12 (entreprises de moins de 50 salariés)	L'inspectrice du travail de la section U01S02	L'inspectrice du travail de la section U01S02	
Section U01S12 (entreprises d'au moins 50 salariés)		Le directeur-adjoint du travail inspectant de la section U01S05	Le directeur-adjoint du travail inspectant de la section U01S05

Unité de contrôle 2, Rhône Sud-Ouest

Section	Agent de contrôle assurant l'intérim	Pouvoir de décision administrative	Contrôle établissements d'au moins 50 salariés
Section U02S04	Le responsable de l'unité de contrôle Rhône Sud-Ouest	Le responsable de l'unité de contrôle Rhône Sud-Ouest	Le responsable de l'unité de contrôle Rhône Sud-Ouest
Section U02S07 (entreprises de moins de 50 salariés)	L'inspectrice du travail de la section U02S6	L'inspectrice du travail de la section U02S6	
Section U02S07 (entreprises d'au moins 50 salariés)		L'inspectrice du travail de la section U02S11.	L'inspectrice du travail de la section U02S11

Unité de contrôle 3, Lyon-Villeurbanne

Section	Agent de contrôle assurant l'intérim	Pouvoir de décision administrative	Contrôle établissements d'au moins 50 salariés
Section U03S06 Lyon 5	L'inspectrice du travail de la section U03S02	L'inspectrice du travail de la section U03S02	L'inspectrice du travail de la section
Section U03S06 Lyon 9	L'inspecteur du travail de la section U03S08	L'inspecteur du travail de la section U03S08	L'inspecteur du travail de la section U03S08

Unité de contrôle 4, Rhône-Centre-Est

Section	Agent de contrôle assurant l'intérim	Pouvoir de décision administrative	Contrôle des établissements d'au moins 50 salariés
Section U04S01	L'inspectrice du travail de la section U04S03	L'inspectrice du travail de la section U04S03	L'inspectrice du travail de la section U04S03
Section U04S02	La responsable de l'unité de contrôle RHÔNE-CENTRE-EST	La responsable de l'unité de contrôle RHÔNE-CENTRE-EST	La responsable de l'unité de contrôle RHÔNE-CENTRE-EST
Section U04S05 (Entreprises de moins de 50 salariés) et la société MEDIAPOST	L'inspectrice du travail de la section U03S09	L'inspectrice du travail de la section U03S09	
Section U04S05 (Entreprises d'au moins 50 salariés) sauf la société MEDIAPOST		L'inspectrice du travail de la section U03S07	L'inspectrice du travail de la section U03S07
Section U04S06 (Entreprises de moins de 50 salariés)	Le contrôleur du travail de la section U02S10	L'inspecteur de la section U06S04	
Section U04S06 (Entreprises d'au moins 50 salariés)		L'inspecteur de la section U06S04	L'inspecteur de la section U06S04
Section U04S08	L'inspecteur du travail de la section U04S04	L'inspecteur du travail de la section U04S04	L'inspecteur du travail de la section U04S04
Section U04S10 SATHONAY et SATHONAY-CAMP	L'inspecteur du travail de la section U06S09	L'inspecteur du travail de la section U06S09	L'inspecteur du travail de la section U06S09
Section U04S10 RILLIEUX-LA-PAPE (entreprises de moins de 50 salariés)	L'inspectrice du travail de la section U06S02	L'inspectrice du travail de la section U06S02	
Section U04S10 RILLIEUX-LA-PAPE (entreprises d'au moins 50 salariés)		L'inspecteur du travail de la section U06S10	L'inspecteur du travail de la section U06S10

Unité de contrôle 5, Rhône-Nord-et-Agriculture

Section	Agent de contrôle assurant l'intérim	Pouvoir de décision administrative	Contrôle des établissements d'au moins 50 salariés
Section U05S03 les communes de : AMPLEPUIIS, COGNY, CUBLIZE, GRANDRIS, LACENAS, RONNO, SAINT JEAN LA BUSSIERE, SAINT JUST D'AVRAY	L'inspectrice du travail de la section U05S05	L'inspectrice du travail de la section U05S05	L'inspectrice du travail de la section U05S05
Section U05S03 les communes de : CHAMELET, DIEME, JOUX, LETRA, LES SAUVAGES, SAINT APPOLINAIRE, SAINT CLEMENT SOUS VALSONNE, SAINTE PAULE, SAINT VERAND, TERNAND, VALSONNE	L'inspectrice du travail de la section U05S01	L'inspectrice du travail de la section U05S01	L'inspectrice du travail de la section U05S01
Section U05S03 les communes de : GLEIZE, PORTES DES PIERRES DOREES (anciennes communes de JARNIOUX, LIERGUES, POUJILLY LE MONIAL), VILLE SUR JARNIOUX	L'inspectrice du travail de la section U05S06	L'inspectrice du travail de la section U05S06	L'inspectrice du travail de la section U05S06
Section U05S03 les IRIS de VILLEFRANCHE SUR SAONE : LE GARRET et CENTRE VILLE SUD	L'inspectrice du travail de la section U05S07	L'inspectrice du travail de la section U05S07	L'inspectrice du travail de la section U05S07
Section U05S04, à compter du 30 décembre 2019, les communes de BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS (ancienne commune de BELLEVILLE) et SAINT GEORGES DE RENEINS	L'inspectrice du travail de la section U05S02	L'inspectrice du travail de la section U05S02	L'inspectrice du travail de la section U05S02
Section U05S04, à compter du 30 décembre 2019 les communes de AIGUEPERSE, CENVES, EMERINGES, JULIENAS, JULLIE, DEUX-GROSNES (ANCIENNES COMMUNES DE AVENAS, MONSOLS, OUROUX, SAINT-CHRISTOPHE, SAINT-JACQUES-DES-ARRETS, SAINT-MAMERT, TRADES), SAINT-BONNET-DES-BRUYERES, SAINT-CLEMENT-DE-VERS, SAINT-IGNY-DE-VERS, VAUXRENARD	L'inspectrice du travail de la section U05S09	L'inspectrice du travail de la section U05S09	L'inspectrice du travail de la section U05S09
Section U05S04, à compter du 30 décembre 2019, la commune de ARNAS et les IRIS de VILLEFRANCHE SUR SAONE : QUARANTAINE, TROUSSIER-FONGRAINE et LAMARTINE	L'inspectrice du travail de la section U05S01	L'inspectrice du travail de la section U05S01	L'inspectrice du travail de la section U05S01

Article 4 bis :

En cas d'absence ou d'empêchement d'un ou plusieurs agents de contrôle désignés à l'article 1 du présent arrêté, l'intérim est organisé selon les modalités ci-après :

1. Unité de contrôle 1, Lyon-Centre :

1.1. Intérim du directeur-adjoint du travail inspectant et des inspecteurs du travail (compétences spécifiques en matière de décisions administratives) :

Directeur-adjoint inspectant, Inspecteur du travail	Intérim 1	Intérim 2	Intérim 3	Intérim 4	Intérim 5	Intérim 6	Intérim 7	Intérim 8	Intérim 9	Intérim 10
L'inspectrice du travail de la section U01S01, Chantal GIRERD	L'inspectrice du travail de la section U01S03, Corinne BLANC	L'inspectrice du travail de la section U01S13, Sabrina AUGÉ	L'inspectrice du travail de la section U01S09, Esther PICARD	L'inspectrice du travail de la section U01S02, Anissa EL GALAI	Le directeur-adjoint inspectant de la section U01S05, Joël LOUIS	L'inspecteur du travail de la section U01S06, Philippe FEYEUX	L'inspectrice du travail de la section U01S08, Béatrice LITAUDON	L'inspectrice du travail de la section U01S04, Brigitte VERDET	L'inspecteur du travail de la section U01S07, Martin CROUZET	L'inspectrice du travail de la section U01S10, Axelle RULLIAT
L'inspectrice du travail de la section U01S02, Anissa EL GALAI	L'inspecteur du travail de la section U01S06, Philippe FEYEUX	L'inspectrice du travail de la section U01S03, Corinne BLANC	L'inspectrice du travail de la section U01S13, Sabrina AUGÉ	Le directeur-adjoint inspectant de la section U01S05, Joël LOUIS	L'inspectrice du travail de la section U01S01, Chantal GIRERD	L'inspectrice du travail de la section U01S09, Esther PICARD	L'inspectrice du travail de la section U01S04, Brigitte VERDET	L'inspectrice du travail de la section U01S08, Béatrice LITAUDON	L'inspectrice du travail de la section U01S10, Axelle RULLIAT	L'inspecteur du travail de la section U01S07, Martin CROUZET
L'inspectrice du travail de la section U01S03, Corinne BLANC	L'inspectrice du travail de la section U01S01, Chantal GIRERD	L'inspectrice du travail de la section U01S09, Esther PICARD	L'inspecteur du travail de la section U01S06, Philippe FEYEUX	Le directeur-adjoint inspectant de la section U01S05, Joël LOUIS	L'inspectrice du travail de la section U01S02, Anissa EL GALAI	L'inspectrice du travail de la section U01S13, Sabrina AUGÉ	L'inspecteur du travail de la section U01S07, Martin CROUZET	L'inspectrice du travail de la section U01S10, Axelle RULLIAT	L'inspectrice du travail de la section U01S04, Brigitte VERDET	L'inspectrice du travail de la section U01S08, Béatrice LITAUDON
L'inspectrice du travail de la section U01S04, Brigitte VERDET	L'inspectrice du travail de la section U01S03, Corinne BLANC	L'inspectrice du travail de la section U01S09, Esther PICARD	L'inspecteur du travail de la section U01S06, Philippe FEYEUX	L'inspectrice du travail de la section U01S01, Chantal GIRERD	Le directeur-adjoint inspectant de la section U01S05, Joël LOUIS	L'inspectrice du travail de la section U01S02, Anissa EL GALAI	L'inspectrice du travail de la section U01S10, Axelle RULLIAT	L'inspectrice du travail de la section U01S13, Sabrina AUGÉ	L'inspecteur du travail de la section U01S07, Martin CROUZET	L'inspectrice du travail de la section U01S08, Béatrice LITAUDON
Le directeur-adjoint inspectant de la section U01S05, Joël LOUIS	L'inspectrice du travail de la section U01S13, Sabrina AUGÉ	L'inspectrice du travail de la section U01S03, Corinne BLANC	L'inspectrice du travail de la section U01S02, Anissa EL GALAI	L'inspecteur du travail de la section U01S06, Philippe FEYEUX	L'inspectrice du travail de la section U01S09, Esther PICARD	L'inspectrice du travail de la section U01S10, Axelle RULLIAT	L'inspectrice du travail de la section U01S01, Chantal GIRERD	L'inspecteur du travail de la section U01S07, Martin CROUZET	L'inspectrice du travail de la section U01S08, Béatrice LITAUDON	L'inspectrice du travail de la section U01S04, Brigitte VERDET
L'inspecteur du travail de la section U01S06, Philippe FEYEUX	L'inspectrice du travail de la section U01S09, Esther PICARD	L'inspectrice du travail de la section U01S01, Chantal GIRERD	Le directeur-adjoint inspectant de la section U01S05, Joël LOUIS	L'inspectrice du travail de la section U01S13, Sabrina AUGÉ	L'inspectrice du travail de la section U01S10, Axelle RULLIAT	L'inspectrice du travail de la section U01S03, Corinne BLANC	L'inspectrice du travail de la section U01S02, Anissa EL GALAI	L'inspectrice du travail de la section U01S04, Brigitte VERDET	L'inspectrice du travail de la section U01S08, Béatrice LITAUDON	L'inspecteur du travail de la section U01S07, Martin CROUZET
L'inspecteur du travail de la section U01S07, Martin CROUZET	L'inspecteur du travail de la section U01S06, Philippe FEYEUX	L'inspectrice du travail de la section U01S01, Chantal GIRERD	Le directeur-adjoint inspectant de la section U01S05, Joël LOUIS	L'inspectrice du travail de la section U01S10, Axelle RULLIAT	L'inspectrice du travail de la section U01S02, Anissa EL GALAI	L'inspectrice du travail de la section U01S13, Sabrina AUGÉ	L'inspectrice du travail de la section U01S09, Esther PICARD	L'inspectrice du travail de la section U01S03, Corinne BLANC	L'inspectrice du travail de la section U01S08, Béatrice LITAUDON	L'inspectrice du travail de la section U01S04, Brigitte VERDET
L'inspectrice du travail de la section U01S08, Béatrice LITAUDON	L'inspectrice du travail de la section U01S02, Anissa EL GALAI	L'inspectrice du travail de la section U01S03, Corinne BLANC	L'inspectrice du travail de la section U01S10, Axelle RULLIAT	L'inspectrice du travail de la section U01S09, Esther PICARD	L'inspecteur du travail de la section U01S06, Philippe FEYEUX	L'inspectrice du travail de la section U01S01, Chantal GIRERD	Le directeur-adjoint inspectant de la section U01S05, Joël LOUIS	L'inspectrice du travail de la section U01S13, Sabrina AUGÉ	L'inspectrice du travail de la section U01S04, Brigitte VERDET	L'inspecteur du travail de la section U01S07, Martin CROUZET
L'inspectrice du travail de la section U01S09, Esther PICARD	L'inspecteur du travail de la section U01S06, Philippe FEYEUX	L'inspectrice du travail de la section U01S10, Axelle RULLIAT	Le directeur-adjoint inspectant de la section U01S05, Joël LOUIS	L'inspectrice du travail de la section U01S01, Chantal GIRERD	L'inspectrice du travail de la section U01S03, Corinne BLANC	L'inspectrice du travail de la section U01S13, Sabrina AUGÉ	L'inspectrice du travail de la section U01S02, Anissa EL GALAI	L'inspectrice du travail de la section U01S08, Béatrice LITAUDON	L'inspectrice du travail de la section U01S04, Brigitte VERDET	L'inspecteur du travail de la section U01S07, Martin CROUZET
L'inspectrice du travail de la section U01S13, Sabrina AUGÉ	L'inspectrice du travail de la section U01S10, Axelle RULLIAT	Le directeur-adjoint inspectant de la section U01S05, Joël LOUIS	L'inspectrice du travail de la section U01S02, Anissa EL GALAI	L'inspectrice du travail de la section U01S01, Chantal GIRERD	L'inspectrice du travail de la section U01S03, Corinne BLANC	L'inspectrice du travail de la section U01S09, Esther PICARD	L'inspecteur du travail de la section U01S06, Philippe FEYEUX	L'inspecteur du travail de la section U01S07, Martin CROUZET	L'inspectrice du travail de la section U01S08, Béatrice LITAUDON	L'inspectrice du travail de la section U01S04, Brigitte VERDET
L'inspectrice du travail de la section U01S10, Axelle RULLIAT LOUIS	L'inspectrice du travail de la section U01S04, Brigitte VERDET	L'inspectrice du travail de la section U01S08, Béatrice LITAUDON	L'inspecteur du travail de la section U01S07, Martin CROUZET	L'inspectrice du travail de la section U01S01, Chantal GIRERD	L'inspectrice du travail de la section U01S03, Corinne BLANC	L'inspectrice du travail de la section U01S13, Sabrina AUGÉ	L'inspectrice du travail de la section U01S09, Esther PICARD	L'inspectrice du travail de la section U01S02, Anissa EL GALAI	Le directeur-adjoint inspectant de la section U01S05, Joël LOUIS	L'inspecteur du travail de la section U01S06, Philippe FEYEUX

En cas d'absence ou d'empêchement simultané des inspecteurs du travail affectés au sein de l'unité de contrôle faisant obstacle à ce que l'intérim soit assuré selon les modalités fixées ci-dessus, l'intérim est assuré par un inspecteur du travail des unités de contrôle Rhône-Sud-Ouest, Lyon-Villeurbanne, Rhône-Centre-Est, Rhône-Nord-et-Agriculture, Rhône-Transports selon les modalités fixées respectivement par les paragraphes 2.1, 3.1, 4.1, 5.1, 6.1 du présent article.

1.3. : Intérim du directeur-adjoint inspectant, des inspecteurs du travail et des contrôleurs du travail (compétences générales)

En cas d'absence ou d'empêchement de l'un des agents de contrôle de l'unité de contrôle Lyon-Centre, son remplacement est assuré par un autre agent de contrôle de l'unité de contrôle Lyon-Centre, à défaut par un agent de contrôle des unités de contrôle Rhône-Sud-Ouest, Lyon-Villeurbanne, Rhône-Centre-Est, Rhône-Nord-et-Agriculture, Rhône-Transports.

2. Unité de contrôle 2, Rhône-Sud-Ouest

2.1. : Intérim des inspecteurs du travail (compétences spécifiques en matière de décisions administratives) :

Inspecteur du travail	Intérim 1	Intérim 2	Intérim 3	Intérim 4	Intérim 5
L'inspectrice du travail de la section U02S02, Annick TALON	L'inspectrice du travail de la section U02S03, Mélanie GIMENEZ	L'inspectrice du travail de la section U02S06, Julie LOPEZ	L'inspectrice du travail de la section U02S05, Anne PEYSSONNEAUX	L'inspectrice du travail de la section U02S08, Anne GILLES-LAPALUS	L'inspectrice du travail de la section U02S11, Caroline BLANC
L'inspectrice du travail de la section U02S03, Mélanie GIMENEZ	L'inspectrice du travail de la section U02S02, Annick TALON	L'inspectrice du travail de la section U02S05, Anne PEYSSONNEAUX	L'inspectrice du travail de la section U02S11, Caroline BLANC	L'inspectrice du travail de la section U02S06, Julie LOPEZ	L'inspectrice du travail de la section U02S08, Anne GILLES-LAPALUS
L'inspectrice e du travail de la section U02S05, Anne PEYSSONNEAUX	L'inspectrice du travail de la section U02S06, Julie LOPEZ	L'inspectrice du travail de la section U02S03, Mélanie GIMENEZ	L'inspectrice du travail de la section U02S08, Anne GILLES-LAPALUS	L'inspectrice du travail de la section U02S11, Caroline BLANC	L'inspectrice du travail de la section U02S02, Annick TALON
L'inspectrice du travail de la section U02S06, Julie LOPEZ	L'inspectrice du travail de la section U02S05, Anne PEYSSONNEAUX	L'inspectrice du travail de la section U02S08, Anne GILLES-LAPALUS	L'inspectrice du travail de la section U02S02, Annick TALON	L'inspectrice du travail de la section U02S03, Mélanie GIMENEZ	L'inspectrice du travail de la section U02S11, Caroline BLANC
L'inspectrice du travail de la section U02S08, Anne GILLES-LAPALUS	L'inspectrice du travail de la section U02S11, Caroline BLANC	L'inspectrice du travail de la section U02S02, Annick TALON	L'inspectrice du travail de la section U02S03, Mélanie GIMENEZ	L'inspectrice du travail de la section U02S06, Julie LOPEZ	L'inspectrice du travail de la section U02S05, Anne PEYSSONNEAUX
L'inspectrice du travail de la section U02S11, Caroline BLANC	L'inspectrice du travail de la section U02S08, Anne GILLES-LAPALUS	L'inspectrice du travail de la section U02S06, Julie LOPEZ	L'inspectrice du travail de la section U02S05, Anne PEYSSONNEAUX	L'inspectrice du travail de la section U02S02, Annick TALON	L'inspectrice du travail de la section U02S03, Mélanie GIMENEZ

En cas d'absence ou d'empêchement simultané des inspecteurs du travail affectés au sein de l'unité de contrôle faisant obstacle à ce que l'intérim soit assuré selon les modalités fixées ci-dessus, l'intérim est assuré par un inspecteur du travail des unités de contrôle Lyon-Centre, Rhône-Sud-Ouest, Rhône-Centre-Est, Rhône-Nord-et-Agriculture, Rhône-Transports selon les modalités fixées respectivement par les paragraphes 1.1, 2.1, 4.1, 5.1, 6.1 du présent article.

2.2. : Intérim des contrôleurs du travail (décisions administratives) :

Contrôleur du travail	Intérim 1	Intérim 2
Le contrôleur du travail de la section U02S01, Corinne GUBIAN	Le contrôleur du travail de la section U02S09, Yolande LEYGNAC	Le contrôleur du travail de la section U02S10, Bernard GENIN
Le contrôleur du travail de la section U02S09, Yolande LEYGNAC	Le contrôleur du travail de la section U02S01, Corinne GUBIAN	Le contrôleur du travail de la section U02S10, Bernard GENIN
Le contrôleur du travail de la section U02S10, Bernard GENIN	Le contrôleur du travail de la section U02S09, Yolande LEYGNAC	Le contrôleur du travail de la section U02S01, Corinne GUBIAN

En cas d'absence ou d'empêchement simultané des contrôleurs du travail affectés au sein de l'unité de contrôle faisant obstacle à ce que l'intérim soit assuré selon les modalités fixées ci-dessus, l'intérim est assuré par un contrôleur du travail des unités de contrôle Lyon-Centre, Lyon-Villeurbanne, Rhône-Centre-Est, Rhône-Nord-et-Agriculture, Rhône-Transports selon les modalités fixées respectivement par les paragraphes 1.2, 3.2, 4.2, 5.2, 6.2 du présent article.

2.3. : Intérim des inspecteurs du travail et des contrôleurs du travail (compétences générales) :

En cas d'absence ou d'empêchement de l'un des agents de contrôle de l'unité de contrôle Rhône-Sud-Ouest, son remplacement est assuré par un autre agent de contrôle de l'unité de contrôle Rhône-Sud-Ouest, à défaut par un agent de contrôle des unités de contrôle Lyon-Centre, Lyon-Villeurbanne, Rhône-Centre-Est, Rhône-Nord-et-Agriculture, Rhône-Transports.

3. Unité de contrôle 3, Lyon-Villeurbanne

3.1. : Intérim des inspecteurs du travail (compétences spécifiques en matière de décisions administratives) :

En cas d'absence ou d'empêchement simultané des inspecteurs du travail affectés au sein de l'unité de contrôle faisant obstacle à ce que l'intérim soit assuré selon les modalités fixées ci-dessus, l'intérim est assuré par un inspecteur du travail des unités de contrôle Lyon-Centre, Rhône-Sud-Ouest, Rhône-Centre-Est, Rhône-Nord-et-Agriculture, Rhône-Transports selon les modalités fixées respectivement par les paragraphes 1.1, 2.1, 4.1, 5.1, 6.1 du présent article.

4. Unité de contrôle 4, RHONE-CENTRE-EST :

4.1. : Intérim des inspecteurs du travail (compétences spécifiques en matière de décisions administratives) :

Inspecteur du travail	Intérim 1	Intérim 2	Intérim 3	Intérim 4	Intérim 5	Intérim 6
L'inspectrice du travail de la section U04S01 Anne Lise LECLERC	L'inspectrice du travail de la section U04S03 Catherine ELLUL	L'inspecteur du travail de la section U04S04 Denis METAXAS	L'inspectrice du travail de la section U04S09 Mathilde MILCENT	L'inspectrice du travail de la section U04S07 Céline AURET	L'inspectrice du travail de la section U04S08 Imene CHOUAT	L'inspectrice du travail de la section U04S02 Annabelle SAZ
L'inspectrice du travail de la section U04S02 Annabelle SAZ	L'inspectrice du travail de la section U04S03 Catherine ELLUL	L'inspecteur du travail de la section U04S04 Denis METAXAS	L'inspectrice du travail de la section U04S07 Céline AURET	L'inspectrice du travail de la section U04S09 Mathilde MILCENT	L'inspectrice du travail de la section U04S01 Anne Lise LECLERC	L'inspectrice du travail de la section U04S08 Imene CHOUAT
L'inspectrice du travail de la section U04S03 Catherine ELLUL	L'inspecteur du travail de la section U04S04 Denis METAXAS	L'inspectrice du travail de la section U04S07 Céline AURET	L'inspectrice du travail de la section U04S09 Mathilde MILCENT	L'inspectrice du travail de la section U04S01 Anne Lise LECLERC	L'inspectrice du travail de la section U04S08 Imene CHOUAT	L'inspectrice du travail de la section U04S02 Annabelle SAZ
L'inspecteur du travail de la section U04S04 Denis METAXAS	L'inspectrice du travail de la section U04S03 Catherine ELLUL	L'inspectrice du travail de la section U04S09 Mathilde MILCENT	L'inspectrice du travail de la section U04S07 Céline AURET	L'inspectrice du travail de la section U04S02 Annabelle SAZ	L'inspectrice du travail de la section U04S08 Imene CHOUAT	L'inspectrice du travail de la section U04S01 Anne Lise LECLERC
L'inspectrice du travail de la section U04S07 Céline AURET	L'inspectrice du travail de la section U04S09 Mathilde MILCENT	L'inspecteur du travail de la section U04S04 Denis METAXAS	L'inspectrice du travail de la section U04S03 Catherine ELLUL	L'inspectrice du travail de la section U04S02 Annabelle SAZ	L'inspectrice du travail de la section U04S08 Imene CHOUAT	L'inspectrice du travail de la section U04S01 Anne Lise LECLERC
L'inspectrice du travail de la section U04S08 Imene CHOUAT	L'inspectrice du travail de la section U04S09 Mathilde MILCENT	L'inspectrice du travail de la section U04S07 Céline AURET	L'inspectrice du travail de la section U04S03 Catherine ELLUL	L'inspecteur du travail de la section U04S04 Denis METAXAS	L'inspectrice du travail de la section U04S01 Anne Lise LECLERC	L'inspectrice du travail de la section U04S02 Annabelle SAZ
L'inspectrice du travail de la section U04S09 Mathilde MILCENT	L'inspectrice du travail de la section U04S07 Céline AURET	L'inspecteur du travail de la section U04S04 Denis METAXAS	L'inspectrice du travail de la section U04S03 Catherine ELLUL	L'inspectrice du travail de la section U04S02 Annabelle SAZ	L'inspectrice du travail de la section U04S01 Anne Lise LECLERC	L'inspectrice du travail de la section U04S08 Imene CHOUAT

En cas d'absence ou d'empêchement simultané des inspecteurs du travail affectés au sein de l'unité de contrôle faisant obstacle à ce que l'intérim soit assuré selon les modalités fixées ci-dessus, l'intérim est assuré par un inspecteur du travail des unités de contrôle Lyon-Centre, Rhône-Sud-Ouest, Lyon-Villeurbanne, Rhône-Nord-et-Agriculture, Rhône-Transports selon les modalités fixées respectivement par les paragraphes 1.1, 2.1, 3.1, 5.1, 6.1 du présent article.

4.3. : Intérim des inspecteurs du travail et des contrôleurs du travail (compétences générales) :

En cas d'absence ou d'empêchement de l'un des agents de contrôle de l'unité de contrôle Rhône-Centre-Est, son remplacement est assuré par un autre agent de contrôle de l'unité de contrôle Rhône-Centre-Est, à défaut par un agent de contrôle des unités de contrôle Lyon-Centre, Rhône-Sud-Ouest, Lyon-Villeurbanne, Rhône-Nord-et-Agriculture, Rhône-Transports.

5. Unité de contrôle 5, RHONE-NORD-et-AGRICULTURE :

5.1. : Intérim des inspecteurs du travail (compétences spécifiques en matière de décisions administratives) :

Inspecteur du travail	Intérim 1	Intérim 2	Intérim 3	Intérim 4	Intérim 5	Intérim 6	Intérim 7
L'inspectrice du travail de la section U05S01, Sylviane AGOSTINIS	L'inspectrice du travail de la section U05S06, Marie-Jo CANIZARES	L'inspectrice du travail de la section U05S05, Marie-Noëlle PAYA	L'inspectrice du travail de la section U05S02, Maïthé JORDAN	L'inspectrice du travail de la section U05S07, Myriam VITTI	L'inspectrice du travail de la section U05S08, Suzie PFISTER	L'inspectrice du travail de la section U05S10, Frédérique PROFIT	L'inspectrice du travail de la section U05S09, Dominique TYRODE
L'inspectrice du travail de la section U05S02, Maïthé JORDAN	L'inspectrice du travail de la section U05S07, Myriam VITTI	L'inspectrice du travail de la section U05S01, Sylviane AGOSTINIS	L'inspectrice du travail de la section U05S06, Marie-Jo CANIZARES	L'inspectrice du travail de la section U05S05, Marie-Noëlle PAYA	L'inspectrice du travail de la section U05S09, Dominique TYRODE	L'inspectrice du travail de la section U05S10, Frédérique PROFIT	L'inspectrice du travail de la section U05S08, Suzie PFISTER
L'inspectrice du travail de la section U05S05, Marie-Noëlle PAYA	L'inspectrice du travail de la section U05S06, Marie-Jo CANIZARES	L'inspectrice du travail de la section U05S01, Sylviane AGOSTINIS	L'inspectrice du travail de la section U05S07, Myriam VITTI	L'inspectrice du travail de la section U05S02, Maïthé JORDAN	L'inspectrice du travail de la section U05S10, Frédérique PROFIT	L'inspectrice du travail de la section U05S09, Dominique TYRODE	L'inspectrice du travail de la section U05S08, Suzie PFISTER
L'inspectrice du travail de la section U05S06, Marie-Jo CANIZARES	L'inspectrice du travail de la section U05S05, Marie-Noëlle PAYA	L'inspectrice du travail de la section U05S07, Myriam VITTI	L'inspectrice du travail de la section U05S02, Maïthé JORDAN	L'inspectrice du travail de la section U05S01, Sylviane AGOSTINIS	L'inspectrice du travail de la section U05S08, Suzie PFISTER	L'inspectrice du travail de la section U05S10, Frédérique PROFIT	L'inspectrice du travail de la section U05S09, Dominique TYRODE
L'inspectrice du travail de la section U05S07, Myriam VITTI	L'inspectrice du travail de la section U05S02, Maïthé JORDAN	L'inspectrice du travail de la section U05S05, Marie-Noëlle PAYA	L'inspectrice du travail de la section U05S06, Marie-Jo CANIZARES	L'inspectrice du travail de la section U05S01, Sylviane AGOSTINIS	L'inspectrice du travail de la section U05S08, Suzie PFISTER	L'inspectrice du travail de la section U05S10, Frédérique PROFIT	L'inspectrice du travail de la section U05S09, Dominique TYRODE
L'inspectrice du travail de la section U05S08, Suzie PFISTER	L'inspectrice du travail de la section U05S10, Frédérique PROFIT	L'inspectrice du travail de la section U05S09, Dominique TYRODE	L'inspectrice du travail de la section U05S07, Myriam VITTI	L'inspectrice du travail de la section U05S06, Marie-Jo CANIZARES	L'inspectrice du travail de la section U05S01, Sylviane AGOSTINIS	L'inspectrice du travail de la section U05S02, Maïthé JORDAN	L'inspectrice du travail de la section U05S05, Marie-Noëlle PAYA
L'inspectrice du travail de la section U05S09, Dominique TYRODE	L'inspectrice du travail de la section U05S08, Suzie PFISTER	L'inspectrice du travail de la section U05S10, Frédérique PROFIT	L'inspectrice du travail de la section U05S02, Maïthé JORDAN	L'inspectrice du travail de la section U05S05, Marie-Noëlle PAYA	L'inspectrice du travail de la section U05S01, Sylviane AGOSTINIS	L'inspectrice du travail de la section U05S07, Myriam VITTI	L'inspectrice du travail de la section U05S06, Marie-Jo CANIZARES
L'inspectrice du travail de la section U05S10, Frédérique PROFIT	L'inspectrice du travail de la section U05S09, Dominique TYRODE	L'inspectrice du travail de la section U05S08, Suzie PFISTER	L'inspectrice du travail de la section U05S05, Marie-Noëlle PAYA	L'inspectrice du travail de la section U05S06, Marie-Jo CANIZARES	L'inspectrice du travail de la section U05S02, Maïthé JORDAN	L'inspectrice du travail de la section U05S01, Sylviane AGOSTINIS	L'inspectrice du travail de la section U05S07, Myriam VITTI

En cas d'absence ou d'empêchement simultané des inspecteurs du travail affectés au sein de l'unité de contrôle faisant obstacle à ce que l'intérim soit assuré selon les modalités fixées ci-dessus, l'intérim est assuré par un inspecteur du travail des unités de contrôle Lyon-Centre, Rhône-Sud-Ouest, Lyon-Villeurbanne, Rhône-Centre-Est, Rhône-Transports selon les modalités fixées respectivement par les paragraphes 1.1, 2.1, 3.1, 4.1, 6.1 du présent article.

Unité de contrôle 6, RHONE-TRANSPORTS :

6.1. : Intérim des inspecteurs du travail (compétences spécifiques en matière de décisions administratives) :

Inspecteur du travail	Intérim 1	Intérim 2	Intérim 3	Intérim 4	Intérim 5	Intérim 6	Intérim 7	Intérim 8	Intérim 9
L'inspectrice du travail de la section U06S01 Christelle BOUCHON	L'inspectrice du travail de la section U06S02 Sandrine VIRIEUX	L'inspectrice du travail de la Section U06S05 Anne-Laure PAPASTRATIDIS	L'inspecteur du travail de la section U06S06 Ilan DUFOUR-GRUENAI	L'inspectrice du travail de la Section U06S07 Fanette LEGRAND	L'inspectrice du travail de la section U06S08 Aïcha SOLTANE	L'inspecteur du travail de la section U06S09 Vincent GAILLARD	L'inspecteur du travail de la section U06S10 Thierry AFFRE	L'inspecteur du travail de la section U06S03 Gilles GOURC	L'inspecteur du travail de la Section U06S04 Hugo JUSTO
L'inspectrice du travail de la section U06S02 Sandrine VIRIEUX	L'inspectrice du travail de la section U06S01 Christelle BOUCHON	L'inspecteur du travail de la Section U06S04 Hugo JUSTO	L'inspectrice du travail de la Section U06S05 Anne-Laure PAPASTRATIDIS	L'inspecteur du travail de la section U06S06 Ilan DUFOUR-GRUENAI	L'inspectrice du travail de la Section U06S07 Fanette LEGRAND	L'inspectrice du travail de la section U06S08 Aïcha SOLTANE	L'inspecteur du travail de la section U06S09 Vincent GAILLARD	L'inspecteur du travail de la section U06S10 Thierry AFFRE	L'inspecteur du travail de la section U06S03 Gilles GOURC
L'inspecteur du travail de la section U06S03 Gilles GOURC	L'inspecteur du travail de la Section U06S04 Hugo JUSTO	L'inspectrice du travail de la Section U06S05 Anne-Laure PAPASTRATIDIS	L'inspecteur du travail de la section U06S06 Ilan DUFOUR-GRUENAI	L'inspectrice du travail de la Section U06S07 Fanette LEGRAND	L'inspectrice du travail de la section U06S08 Aïcha SOLTANE	L'inspecteur du travail de la section U06S09 Vincent GAILLARD	L'inspecteur du travail de la section U06S10 Thierry AFFRE	L'inspectrice du travail de la section U06S02 Sandrine VIRIEUX	L'inspectrice du travail de la section U06S01 Christelle BOUCHON
L'inspecteur du travail de la Section U06S04 Hugo JUSTO	L'inspectrice du travail de la Section U06S05 Anne-Laure PAPASTRATIDIS	L'inspecteur du travail de la section U06S06 Ilan DUFOUR-GRUENAI	L'inspectrice du travail de la Section U06S07 Fanette LEGRAND	L'inspectrice du travail de la section U06S08 Aïcha SOLTANE	L'inspecteur du travail de la section U06S09 Vincent GAILLARD	L'inspecteur du travail de la section U06S10 Thierry AFFRE	L'inspectrice du travail de la section U06S02 Sandrine VIRIEUX	L'inspecteur du travail de la section U06S03 Gilles GOURC	L'inspectrice du travail de la section U06S01 Christelle BOUCHON
L'inspectrice du travail de la Section U06S05 Anne-Laure PAPASTRATIDIS	L'inspecteur du travail de la section U06S06 Ilan DUFOUR-GRUENAI	L'inspectrice du travail de la section U06S07 Fanette LEGRAND	L'inspectrice du travail de la section U06S08 Aïcha SOLTANE	L'inspecteur du travail de la section U06S09 Vincent GAILLARD	L'inspecteur du travail de la section U06S10 Thierry AFFRE	L'inspectrice du travail de la section U06S02 Sandrine VIRIEUX	L'inspecteur du travail de la section U06S03 Gilles GOURC	L'inspecteur du travail de la Section U06S04 Hugo JUSTO.	L'inspectrice du travail de la section U06S01 Christelle BOUCHON
L'inspecteur du travail de la section U06S06 Ilan DUFOUR-GRUENAI	L'inspectrice du travail de la section U06S07 Fanette LEGRAND	L'inspectrice du travail de la section U06S08 Aïcha SOLTANE	L'inspecteur du travail de la section U06S09 Vincent GAILLARD	L'inspecteur du travail de la section U06S10 Thierry AFFRE	L'inspectrice du travail de la section U06S02 Sandrine VIRIEUX	L'inspecteur du travail de la section U06S03 Gilles GOURC	L'inspecteur du travail de la section U06S04 Hugo JUSTO.	L'inspectrice du travail de la Section U06S05 Anne-Laure PAPASTRATIDIS	L'inspectrice du travail de la section U06S01 Christelle BOUCHON
L'inspectrice du travail de la Section U06S07 Fanette LEGRAND	L'inspectrice du travail de la section U06S08 Aïcha SOLTANE	L'inspecteur du travail de la section U06S09 Vincent GAILLARD	L'inspecteur du travail de la section U06S10 Thierry AFFRE	L'inspectrice du travail de la section U06S02 Sandrine VIRIEUX	L'inspecteur du travail de la section U06S03 Gilles GOURC	L'inspecteur du travail de la section U06S04 Hugo JUSTO.	L'inspectrice du travail de la Section U06S05 Anne-Laure PAPASTRATIDIS	L'inspecteur du travail de la section U06S06 Ilan DUFOUR-GRUENAI	L'inspectrice du travail de la section U06S01 Christelle BOUCHON
L'inspectrice du travail de la section U06S08 Aïcha SOLTANE	L'inspecteur du travail de la section U06S09 Vincent GAILLARD	L'inspecteur du travail de la section U06S10 Thierry AFFRE	L'inspectrice du travail de la section U06S02 Sandrine VIRIEUX	L'inspecteur du travail de la section U06S03 Gilles GOURC	L'inspecteur du travail de la Section U06S04 Hugo JUSTO.	L'inspectrice du travail de la Section U06S05 Anne-Laure PAPASTRATIDIS	L'inspecteur du travail de la section U06S06 Ilan DUFOUR-GRUENAI	L'inspectrice du travail de la Section U06S07 Fanette LEGRAND	L'inspectrice du travail de la section U06S01 Christelle BOUCHON
L'inspecteur du travail de la section U06S09 Vincent GAILLARD	L'inspecteur du travail de la section U06S10 Thierry AFFRE	L'inspectrice du travail de la section U06S02 Sandrine VIRIEUX	L'inspecteur du travail de la section U06S03 Gilles GOURC	L'inspecteur du travail de la Section U06S04 Hugo JUSTO.	L'inspectrice du travail de la Section U06S05 Anne-Laure PAPASTRATIDIS	L'inspecteur du travail de la section U06S06 Ilan DUFOUR-GRUENAI	L'inspectrice du travail de la Section U06S07 Fanette LEGRAND	L'inspectrice du travail de la section U06S08 Aïcha SOLTANE	L'inspectrice du travail de la section U06S01 Christelle BOUCHON
L'inspecteur du travail de la section U06S10 Thierry AFFRE	L'inspecteur du travail de la section U06S03 Gilles GOURC	L'inspectrice du travail de la Section U06S05 Anne-Laure PAPASTRATIDIS	L'inspecteur du travail de la Section U06S04 Hugo JUSTO.	L'inspectrice du travail de la section U06S02 Sandrine VIRIEUX	L'inspecteur du travail de la section U06S06 Ilan DUFOUR-GRUENAI	L'inspectrice du travail de la Section U06S07 Fanette LEGRAND	L'inspectrice du travail de la section U06S08 Aïcha SOLTANE	L'inspecteur du travail de la section U06S09 Vincent GAILLARD	L'inspectrice du travail de la section U06S01 Christelle BOUCHON

En cas d'absence ou d'empêchement simultané des inspecteurs du travail affectés au sein de l'unité de contrôle faisant obstacle à ce que l'intérim soit assuré selon les modalités fixées ci-dessus, l'intérim est assuré par un inspecteur du travail des unités de contrôle Lyon-Centre, Rhône-Sud-Ouest, Lyon-Villeurbanne, Rhône-Centre-Est, Rhône-Nord-et-Agriculture selon les modalités fixées respectivement par les paragraphes 1.1, 2.1, 3.1, 4.1, 5.1 du présent article.

6.2. Intérim des inspecteurs du travail et des contrôleurs du travail (compétences générales) :

En cas d'absence ou d'empêchement de l'un des agents de contrôle de l'unité de contrôle Rhône-Transports, son remplacement est assuré par un autre agent de contrôle de l'unité de contrôle Rhône-Transports, à défaut par un agent de contrôle des unités de contrôle Lyon-Centre, Rhône-Sud-Ouest, Lyon-Villeurbanne, Rhône-Centre-Est, Rhône-Nord-et-Agriculture.

Article 4 ter : Intérim des responsables d'unité de contrôle

1. Intérim des responsables d'unité de contrôle

Responsable d'unité de contrôle	Intérim 1	Intérim 2	Intérim 3	Intérim 4	Intérim 5
Olivier PRUD'HOMME, responsable de l'unité de contrôle Lyon-Centre	Nathalie ROCHE, responsable de l'unité de contrôle Rhône-Centre-Est	Audrey LAYMAND, responsable de l'unité de contrôle Lyon-Villeurbanne	Alain DUNEZ, responsable de l'unité de contrôle Rhône-Sud-Ouest	Martine LELY, responsable de l'unité de contrôle Rhône-Nord-et-Agriculture	Anne-Line TONNAIRE, responsable de l'unité de contrôle Rhône-Transports
Martine LELY, responsable de l'unité de contrôle Rhône-Nord-et-Agriculture	Nathalie ROCHE, responsable de l'unité de contrôle Rhône-Centre-Est	Alain DUNEZ, responsable de l'unité de contrôle Rhône-Sud-Ouest	Olivier PRUD'HOMME, responsable de l'unité de contrôle Lyon-Centre	Anne-Line TONNAIRE, responsable de l'unité de contrôle Rhône-Transports	Audrey LAYMAND, responsable de l'unité de contrôle Lyon-Villeurbanne
Nathalie ROCHE, responsable de l'unité de contrôle Rhône-Centre-Est	Olivier PRUD'HOMME, responsable de l'unité de contrôle Lyon-Centre	Audrey LAYMAND, responsable de l'unité de contrôle Lyon-Villeurbanne	Anne-Line TONNAIRE, responsable de l'unité de contrôle Rhône-Transports	Alain DUNEZ, responsable de l'unité de contrôle Rhône-Sud-Ouest	Martine LELY, responsable de l'unité de contrôle Rhône-Nord-et-Agriculture
Audrey LAYMAND, responsable de l'unité de contrôle Lyon-Villeurbanne	Alain DUNEZ, responsable de l'unité de contrôle Rhône-Sud-Ouest	Anne-Line TONNAIRE, responsable de l'unité de contrôle Rhône-Transports	Olivier PRUD'HOMME, responsable de l'unité de contrôle Lyon-Centre	Martine LELY, responsable de l'unité de contrôle Rhône-Nord-et-Agriculture	Nathalie ROCHE, responsable de l'unité de contrôle Rhône-Centre-Est
Alain DUNEZ, responsable de l'unité de contrôle Rhône-Sud-Ouest	Anne-Line TONNAIRE, responsable de l'unité de contrôle Rhône-Transports	Martine LELY, responsable de l'unité de contrôle Rhône-Nord-et-Agriculture	Nathalie ROCHE, responsable de l'unité de contrôle Rhône-Centre-Est	Audrey LAYMAND, responsable de l'unité de contrôle Lyon-Villeurbanne	Olivier PRUD'HOMME, responsable de l'unité de contrôle Lyon-Centre
Anne-Line TONNAIRE, responsable de l'unité de contrôle Rhône-Transports	Martine LELY, responsable de l'unité de contrôle Rhône-Nord-et-Agriculture	Nathalie ROCHE, responsable de l'unité de contrôle Rhône-Centre-Est	Audrey LAYMAND, responsable de l'unité de contrôle Lyon-Villeurbanne	Olivier PRUD'HOMME, responsable de l'unité de contrôle Lyon-Centre	Alain DUNEZ, responsable de l'unité de contrôle Rhône-Sud-Ouest

Article 5 :

Conformément aux dispositions de l'article R. 8122-10 du code du travail, les agents mentionnés à l'article 1 participent lorsque l'action le rend nécessaire aux actions d'inspection de la législation du travail sur le territoire de l'unité départementale à laquelle est rattachée l'unité de contrôle où ils sont affectés.

Article 6 : L'arrêté 2019-12-19-08 du 19 décembre 2019 est abrogé.

Article 7 : Le responsable de l'unité départementale du Rhône de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Fait à Villeurbanne, le 10 avril 2020

Le Responsable de l'unité départementale du Rhône
de la Direction Régionale des Entreprises, de la
Concurrence, de la Consommation, du Travail et de
l'Emploi de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Dominique VANDROZ

Direction régionale des finances publiques
Auvergne-Rhône-Alpes et département du Rhône

TRÉSORERIE LYON MUNICIPALE
MÉTROPOLE DE LYON

Délégation de signature

DRFIP69_TRESOSPL_LYONMUNICIPALEMETROPOLE_2020_04_01_40

Je soussigné, Michel CIPIERE, Chef du Centre des Finances Publiques de Lyon Municipale et Métropole de Lyon, déclare :

Article unique : Délégations spéciales :

Sans qu'il y ait empêchement du comptable ou de ses mandataires généraux ou spéciaux, les personnes désignées ci-dessous reçoivent délégation spéciale de signature :

- M. Francis ASENSIO, contrôleur principal.
- M. Michel BRINGUIER, contrôleur.
- Mme Aude BLANQUET, agent administratif
- Mme Marie CHAUVIN, contrôleur.
- M. François DEHOUCK, contrôleur principal.
- Mme Annie GAILLARD, contrôleur principal.
- M. Igor GEILLER, contrôleur.
- Mme Christine JURADO, contrôleur.
- Mme Catherine KOLLER, contrôleur.
- M. Stéphane NOYER, contrôleur.
- M. Philippe ROURE, contrôleur
- Mme Aurélie STUTZMANN, contrôleur
- M.Scandar TEKAYA, contrôleur.

aux fins de signer le courrier courant du service, les décisions de délais de paiement et les actes de poursuites (hormis les ventes mobilières) dans la limite de 5 000 € par dossier, les demandes de renseignement, les commandements manuels ainsi que les productions de créances dans le cadre des procédures collectives et de la commission de surendettement, les notifications de transmission à d'autres services .

Fait à LYON, le 1 avril 2020

Signatures des mandataires

Signature du mandant

M. Francis ASENSIO M. Michel BRINGUIER Mme Aude BLANQUET
Mme Marie CHAUVIN, M. François DEHOUCK, Mme Annie GAILLARD
M. Igor GEILLER, Mme Christine JURADO, Mme Catherine KOLLER
M. Stéphane NOYER, M. Philippe ROURE, Mme Aurélie STUTZMANN
M. Scandar TEKAYA

Michel CIPIERE



Direction régionale des finances publiques
Auvergne-Rhône-Alpes et département du
Rhône

Trésorerie Lyon Municipale et Métropole
de Lyon

PROCURATION SOUS SEING PRIVE

DRFIP69_TRESOSPL_LYONMUNICIPALEMETROPOLEDELYON_2020_04_01_41

Je soussigné, Michel CIPIERE, trésorier de Lyon Municipale et Métropole de Lyon déclare :

Constituer pour un de ses mandataires Mme Muriel GIBERT

Lui donner pouvoir de gérer et administrer, pour lui et en son nom, la trésorerie de Lyon Municipale et Métropole de Lyon.

D'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous les débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, d'exercer toutes poursuites, d'acquitter tous mandats, et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration, d'opérer à la Direction Régionale des Finances Publiques les versements aux époques prescrites et en retirer récépissé à talon, de le représenter auprès des agents de la Poste pour toute opération.

En conséquence, lui donner pouvoir de passer tous actes, d'élire domicile et de faire, d'une manière générale, toutes les opérations qui peuvent concerner la gestion du Centre des Finances Publiques de Lyon Municipale et Métropole de Lyon.

Entendant ainsi transmettre à Mme Muriel GIBERT tous les pouvoirs suffisants pour qu'il puisse, sans son concours, mais sous sa responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés.

Prendre l'engagement de ratifier tout ce que son mandataire aura pu faire en vertu de la présente procuration.

De l'autoriser en outre expressément à agir en justice et à procéder aux déclarations de créances dans les procédures collectives.

Fait à Lyon, le 01 Avril 2020 (1)

Signature du mandataire

Muriel GIBERT

Signature du Mandantⁱ

Michel CIPIERE

(1) Faire précéder la signature des mots « Bon pour pouvoir »





Direction régionale des finances publiques
Auvergne-Rhône-Alpes et département du
Rhône

Trésorerie Lyon Municipale et Métropole
de Lyon

PROCURATION SOUS SEING PRIVE

DRFIP69_TRESOSPL_LYONMUNICIPALEMETROPOLEDELYON_2020_04_01_44

Je soussigné, Michel CIPIERE, trésorier de Lyon Municipale et Métropole de Lyon déclare :

Constituer pour deux de ses mandataires M. David NAYME et M. Pierre MESSIEZ-POCHE

Leur donner pouvoir de gérer et administrer, pour lui et en son nom, la trésorerie de Lyon Municipale et Métropole de Lyon.

D'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous les débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, d'exercer toutes poursuites, d'acquitter tous mandats, et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration, d'opérer à la Direction Régionale des Finances Publiques les versements aux époques prescrites et en retirer récépissé à talon, de le représenter auprès des agents de la Poste pour toute opération.

En conséquence, lui donner pouvoir de passer tous actes, d'élire domicile et de faire, d'une manière générale, toutes les opérations qui peuvent concerner la gestion du Centre des Finances Publiques de Lyon Municipale et Métropole de Lyon.

Entendant ainsi transmettre à M. David NAYME et M. Pierre MESSIEZ-POCHE tous les pouvoirs suffisants pour qu'ils puissent, sans son concours, mais sous sa responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés.

Prendre l'engagement de ratifier tout ce que ses mandataires auront pu faire en vertu de la présente procuration.

De les autoriser en outre expressément à agir en justice et à procéder aux déclarations de créances dans les procédures collectives.

Fait à Lyon, le 01 Avril 2020 (1)

Signature du mandataire

David Nayme

Pierre MESSIEZ POCHE

Signature du Mandantⁱ

Michel CIPIERE

(1) Faire précéder la signature des mots « Bon pour pouvoir »





Direction régionale des finances publiques
Auvergne-Rhône-Alpes et département du
Rhône

Trésorerie Lyon Municipale et Métropole
de Lyon

PROCURATION SOUS SEING PRIVE

DRFIP69_TRESOSPL_LYONMUNICIPALEMETROPOLEDELYON_2020_04_01_46

Je soussigné, Michel CIPIERE, trésorier de Lyon Municipale et Métropole de Lyon déclare :

Constituer pour un de ses mandataires Mme Marie-Anne PISIER

Lui donner pouvoir de gérer et administrer, pour lui et en son nom, la trésorerie de Lyon Municipale et Métropole de Lyon.

D'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous les débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, d'exercer toutes poursuites, d'acquitter tous mandats, et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration, d'opérer à la Direction Régionale des Finances Publiques les versements aux époques prescrites et en retirer récépissé à talon, de le représenter auprès des agents de la Poste pour toute opération.

En conséquence, lui donner pouvoir de passer tous actes, d'élire domicile et de faire, d'une manière générale, toutes les opérations qui peuvent concerner la gestion du Centre des Finances Publiques de Lyon Municipale et Métropole de Lyon.

Entendant ainsi transmettre à Mme Marie-Anne PISIER tous les pouvoirs suffisants pour qu'elle puisse, sans son concours, mais sous sa responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés.

Prendre l'engagement de ratifier tout ce que son mandataire aura pu faire en vertu de la présente procuration.

De l'autoriser en outre expressément à agir en justice et à procéder aux déclarations de créances dans les procédures collectives.

Fait à Lyon, le 01 Avril 2020 (1)

Signature du mandataire

Marie Anne PISIER

Signature du Mandantⁱ

Michel CIPIERE

(1) Faire précéder la signature des mots « Bon pour pouvoir »





Direction régionale des finances publiques
Auvergne-Rhône-Alpes et département du
Rhône

Trésorerie Lyon Municipale et Métropole
de Lyon

PROCURATION SOUS SEING PRIVE

DRFIP69_TRESOSPL_LYONMUNICIPALEMETROPOLEDELYON_2020_04_01_47

Je soussigné, Michel CIPIERE, trésorier de Lyon Municipale et Métropole de Lyon déclare :

Constituer pour un de ses mandataires Mme Corinne PORTIER

Lui donner pouvoir de gérer et administrer, pour lui et en son nom, la trésorerie de Lyon Municipale et Métropole de Lyon.

D'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous les débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, d'exercer toutes poursuites, d'acquitter tous mandats, et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration, d'opérer à la Direction Régionale des Finances Publiques les versements aux époques prescrites et en retirer récépissé à talon, de le représenter auprès des agents de la Poste pour toute opération.

En conséquence, lui donner pouvoir de passer tous actes, d'élire domicile et de faire, d'une manière générale, toutes les opérations qui peuvent concerner la gestion du Centre des Finances Publiques de Lyon Municipale et Métropole de Lyon.

Entendant ainsi transmettre à Mme Corinne PORTIER tous les pouvoirs suffisants pour qu'elle puisse, sans son concours, mais sous sa responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés.

Prendre l'engagement de ratifier tout ce que son mandataire aura pu faire en vertu de la présente procuration.

De l'autoriser en outre expressément à agir en justice et à procéder aux déclarations de créances dans les procédures collectives.

Fait à Lyon, le 01 Avril 2020 (1)

Signature du mandataire

Corinne PORTIER

Signature du Mandantⁱ

Michel CIPIERE

(1) Faire précéder la signature des mots « Bon pour pouvoir »





Direction régionale des finances publiques
Auvergne-Rhône-Alpes et département du
Rhône

Trésorerie Lyon Municipale et Métropole
de Lyon

PROCURATION SOUS SEING PRIVE

DRFIP69_TRESOSPL_LYONMUNICIPALEMETROPOLEDELYON_2020_04_01_42

Je soussigné, Michel CIPIERE, trésorier de Lyon Municipale et Métropole de Lyon déclare :

Constituer pour un de ses mandataires Mme Patricia GIROD

Lui donner pouvoir de gérer et administrer, pour lui et en son nom, la trésorerie de Lyon Municipale et Métropole de Lyon.

D'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous les débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, d'exercer toutes poursuites, d'acquitter tous mandats, et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration, d'opérer à la Direction Régionale des Finances Publiques les versements aux époques prescrites et en retirer récépissé à talon, de le représenter auprès des agents de la Poste pour toute opération.

En conséquence, lui donner pouvoir de passer tous actes, d'élire domicile et de faire, d'une manière générale, toutes les opérations qui peuvent concerner la gestion du Centre des Finances Publiques de Lyon Municipale et Métropole de Lyon.

Entendant ainsi transmettre à Mme Patricia GIROD tous les pouvoirs suffisants pour qu'il puisse, sans son concours, mais sous sa responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés.

Prendre l'engagement de ratifier tout ce que son mandataire aura pu faire en vertu de la présente procuration.

De l'autoriser en outre expressément à agir en justice et à procéder aux déclarations de créances dans les procédures collectives.

Fait à Lyon, le 01 Avril 2020 (1)

Signature du mandataire

Patricia GIROD

Signature du Mandantⁱ

Michel CIPIERE

(1) Faire précéder la signature des mots « Bon pour pouvoir »



Direction régionale des finances publiques
Auvergne-Rhône-Alpes et département du
Rhône

Trésorerie Lyon Municipale et Métropole
de Lyon

PROCURATION SOUS SEING PRIVE

DRFIP69_TRESOSPL_LYONMUNICIPALEMETROPOLEDELYON_2020_04_01_43

Je soussigné, Michel CIPIERE, trésorier de Lyon Municipale et Métropole de Lyon déclare :

Constituer pour un de ses mandataires Mme Véronique ILLY

Lui donner pouvoir de gérer et administrer, pour lui et en son nom, la trésorerie de Lyon Municipale et Métropole de Lyon.

D'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous les débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, d'exercer toutes poursuites, d'acquitter tous mandats, et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration, d'opérer à la Direction Régionale des Finances Publiques les versements aux époques prescrites et en retirer récépissé à talon, de le représenter auprès des agents de la Poste pour toute opération.

En conséquence, lui donner pouvoir de passer tous actes, d'élire domicile et de faire, d'une manière générale, toutes les opérations qui peuvent concerner la gestion du Centre des Finances Publiques de Lyon Municipale et Métropole de Lyon.

Entendant ainsi transmettre à Mme Véronique ILLY tous les pouvoirs suffisants pour qu'elle puisse, sans son concours, mais sous sa responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés.

Prendre l'engagement de ratifier tout ce que son mandataire aura pu faire en vertu de la présente procuration.

De l'autoriser en outre expressément à agir en justice et à procéder aux déclarations de créances dans les procédures collectives.

Fait à Lyon, le 01 Avril 2020 (1)

Signature du mandataire

Véronique ILLY

Signature du Mandantⁱ

Michel CIPIERE

(1) Faire précéder la signature des mots « Bon pour pouvoir »





Direction régionale des finances publiques
Auvergne-Rhône-Alpes et département du
Rhône

Trésorerie Lyon Municipale et Métropole
de Lyon

PROCURATION SOUS SEING PRIVE

DRFIP69_TRESOSPL_LYONMUNICIPALEMETROPOLEDELYON_2020_04_01_45

Je soussigné, Michel CIPIERE, trésorier de Lyon Municipale et Métropole de Lyon déclare :

Constituer pour un de ses mandataires Mme Sandrine MONNET

Lui donner pouvoir de gérer et administrer, pour lui et en son nom, la trésorerie de Lyon Municipale et Métropole de Lyon.

D'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous les débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, d'exercer toutes poursuites, d'acquitter tous mandats, et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration, d'opérer à la Direction Régionale des Finances Publiques les versements aux époques prescrites et en retirer récépissé à talon, de le représenter auprès des agents de la Poste pour toute opération.

En conséquence, lui donner pouvoir de passer tous actes, d'élire domicile et de faire, d'une manière générale, toutes les opérations qui peuvent concerner la gestion du Centre des Finances Publiques de Lyon Municipale et Métropole de Lyon.

Entendant ainsi transmettre à Mme Sandrine MONNET tous les pouvoirs suffisants pour qu'elle puisse, sans son concours, mais sous sa responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés.

Prendre l'engagement de ratifier tout ce que son mandataire aura pu faire en vertu de la présente procuration.

De l'autoriser en outre expressément à agir en justice et à procéder aux déclarations de créances dans les procédures collectives.

Fait à Lyon, le 01 avril 2020 (1)

Signature du mandataire

Sandrine MONNET

Signature du Mandantⁱ

Michel CIPIERE

(1) Faire précéder la signature des mots « Bon pour pouvoir »



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

**DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE
DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES DE LYON**

**LE DIRECTEUR INTERREGIONAL DES SERVICES PENITENTIAIRES DE LYON
POUR LA REGION RHONE ALPES ET AUVERGNE**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'ordonnance n° 58-696 du 6 août 1958 modifiée relative au statut spécial des fonctionnaires des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret n° 66-874 du 21 novembre 1966 modifié relative au statut spécial des fonctionnaires des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'État ;

Vu le décret n° 94-874 du 7 octobre 1994 fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'Etat et de ses établissements publics ;

Vu le décret n° 97-3 du 7 janvier 1997 portant déconcentration de la gestion de certains personnels du ministère de la Justice ;

Vu l'arrêté du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels relevant des services de l'administration pénitentiaire ;

Vu l'arrêté du 19 janvier 2006 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels relevant des services de l'administration pénitentiaire ;

Vu l'arrêté du 22 novembre 2018 portant nomination de **Monsieur Stéphane SCOTTO** en qualité de directeur interrégional des services pénitentiaires de Lyon à compter du 8 décembre 2018 ;

DECIDE

Article 1 :

Délégation permanente est donnée à Mme **Rachel COLLIN**, Directrice Interrégionale des services pénitentiaires adjointe, aux fins de signer au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires Rhône-Alpes Auvergne, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 2 :

Délégation permanente est donnée à Mme **Caroline MEILLERAND**, Directrice des services pénitentiaires et secrétaire général, aux fins de signer au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires Rhône-Alpes Auvergne, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 3 :

Délégation permanente est donnée à Mme **Renée PAHON**, Attaché d'administration, chef du département des ressources humaines, aux fins de signer au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires de Rhône-Alpes Auvergne, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 4 :

Délégation permanente est donnée à Mme **Linda BOUZIDI**, Attaché d'administration et adjoint du chef du département des ressources humaines, aux fins de signer au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires de Rhône-Alpes Auvergne, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 5 :

Délégation permanente est donnée à Madame **Denise DRILLIEN**, Directrice des services pénitentiaires et chef du département de la sécurité et de la détention, aux fins de signer au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires de Rhône-Alpes Auvergne, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 6 :

Délégation permanente est donnée à Madame **Marilyne BRUCHON**, Directrice des services pénitentiaires et chef du département des politiques d'insertion et de probation et de prévention de la récidive, aux fins de signer au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires de Rhône-Alpes Auvergne, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 7 :

Délégation permanente est donnée à **Monsieur Florian CHENEVOY**, Attaché principal d'administration et chef du département du budget et des finances, aux fins de signer au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires de Rhône-Alpes Auvergne, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 8 :

Délégation permanente est donnée à **Monsieur Philippe DROUHIN**, Directeur technique et chef du département des affaires immobilières, aux fins de signer au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires de Rhône-Alpes Auvergne, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 9 :

Délégation permanente est donnée à **Madame Michèle PEYRON**, attachée principale d'administration et chef de l'Unité Formation Recrutement Qualification, aux fins de signer au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires de Rhône-Alpes Auvergne, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 10 :

Délégation permanente est donnée à **Madame Coralie FLAUGNATTI**, attachée d'administration et chef de l'unité de gestion administrative et financière des personnels, aux fins de signer au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires de Rhône-Alpes Auvergne, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 11 :

Délégation permanente est donnée à **Monsieur Denis POURREYRON**, responsable de formation – chef du Pôle Auvergne, aux fins de signer au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires de Rhône-Alpes Auvergne, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 12 :

Délégation permanente est donnée à **Madame Marjorie MATEO**, responsable de formation – chef du Pôle Est, aux fins de signer au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires de Rhône-Alpes Auvergne, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint

Article 13 :

Délégation permanente est donnée à **Monsieur Michel ZABOWSKI**, responsable de formation – chef du pôle Centre, aux fins de signer au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires de Rhône-Alpes Auvergne, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 14 :

Délégation permanente est donnée à **Madame Marie-France VEPRES**, responsable de formation à l'Unité Formation Recrutement Qualification, aux fins de signer au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires de Rhône-Alpes Auvergne, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 15 :

Délégation permanente est donnée à **Monsieur Philippe PICHOT**, responsable de formation à l'Unité Formation Recrutement Qualification, aux fins de signer au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires de Rhône-Alpes Auvergne, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 16 :

Délégation permanente est donnée à **Monsieur José PIERROT**, responsable de formation – chef du Pôle Nord, aux fins de signer au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires de Rhône-Alpes Auvergne, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 16 :

Délégation permanente est donnée à **Mme Cécile USSON**, responsable de formation – chef du Pôle Centre, aux fins de signer au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires de Rhône-Alpes Auvergne, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 17 :

Délégation permanente est donnée à :

- **M. Olivier GUIDI**, directeur des services pénitentiaires, chef d'établissement du centre pénitentiaire d'Aiton ;
- **M. Kamel LAGHOUËG**, directeur des services pénitentiaires, adjoint au chef d'établissement du centre pénitentiaire d'Aiton ;
- **Mme Charlie GRION**, directeur des services pénitentiaires au centre pénitentiaire d'Aiton ;
- **Mme Ilhame METIOUNE**, attachée d'administration au centre pénitentiaire d'Aiton ;

- **M. Jean-François MENDIONDO**, commandant pénitentiaire, chef d'établissement de la maison d'arrêt d'Aurillac ;
- **Mme Laurence AUMAITRE**, major, adjointe au chef d'établissement par interim de la maison d'arrêt d'Aurillac

- **M. Jean-Philippe VABRE**, capitaine pénitentiaire, chef d'établissement de la maison d'arrêt de Bonneville ;
- **M. Mathieu FRASCO**, capitaine pénitentiaire, adjoint au chef d'établissement de la maison d'arrêt de Bonneville ;

- **M. Francis GERVAIS**, directeur des services pénitentiaires, chef d'établissement du centre pénitentiaire de Bourg en Bresse ;
- **Mme Marie-Laure PETIT**, directrice des services pénitentiaires, adjointe au chef d'établissement du centre pénitentiaire de Bourg en Bresse ;
- **M. Yann CARCREFF**, directeur des services pénitentiaires au centre pénitentiaire de Bourg en Bresse ;
- **Mme Elisabeth BORTOLIN**, directeur stagiaire des services pénitentiaires au centre pénitentiaire de Bourg en Bresse ;
- **Mme Soizic GAUTIER**, attaché principal d'administration au centre pénitentiaire de Bourg en Bresse ;
- **Mme Isabelle KULIG**, attaché d'administration au centre pénitentiaire de Bourg en Bresse ;

- **M. Pierre CUCHEVAL**, capitaine pénitentiaire, chef d'établissement de la maison d'arrêt de Chambéry ;
- **M. Franck LAMOLINE**, capitaine pénitentiaire, adjoint au Chef d'Etablissement de la maison d'arrêt de Chambéry ;

- **Mme Valérie MOUSSEEFF**, directrice des services pénitentiaires, chef d'établissement de la maison d'arrêt de Grenoble ;
- **Mme Mathilde GAILLARD**, directrice des services pénitentiaires à la maison d'arrêt de Grenoble ;
- **M. Jean-Christophe WIART**, directeur des services pénitentiaires à la maison d'arrêt de Grenoble ;
- **Mme Laurence DENIS**, attachée d'administration à la maison d'arrêt de Grenoble ;

- **M. Philippe MAITRE**, capitaine pénitentiaire, chef d'établissement de la maison d'arrêt du Puy en Velay ;
- **M. Cyril MATHIEU**, capitaine, adjoint au chef d'établissement de la maison d'arrêt du Puy en Velay ;

- **M. Emmanuel FENARD**, directeur des services pénitentiaires, chef d'établissement de la maison d'arrêt de Lyon Corbas ;
- **Mme Chrystelle CROISE**, directrice des services pénitentiaires, adjointe au chef d'établissement de la maison d'arrêt de Lyon Corbas ;
- **Mme Agathe SORIN**, directrice des services pénitentiaires à la maison d'arrêt de Lyon Corbas ;
- **Mme Marylène FOLLIET**, attachée d'administration à la maison d'arrêt de Lyon Corbas ;

- **M. Damien BOUR**, commandant pénitentiaire, chef d'établissement du centre de semi-liberté de Lyon ;
- **M. Yvan BERT**, major pénitentiaire, adjoint au chef d'établissement du centre de semi-liberté de Lyon ;

- **M. Pascal VION**, commandant pénitentiaire, chef d'établissement de la maison d'arrêt de Montluçon ;
- **M. Philippe SPERANDIO**, commandant pénitentiaire, adjoint au chef d'établissement de la maison d'arrêt de Montluçon ;

- **Mme Isabelle LIBAN**, directrice des services pénitentiaires, chef d'établissement du centre pénitentiaire de Moulins ;
- **Mme Laura COMMARMOND**, directrice des services pénitentiaires, au centre pénitentiaire de Moulins ;
- **M. François-Xavier BEAUVAIS** attaché principal d'administration au centre pénitentiaire de Moulins ;

- **M. Thierry GIL**, commandant pénitentiaire chef d'établissement de la maison d'arrêt de Privas ;
- **Mme Patricia BARSCZUS**, commandant pénitentiaire, adjointe au chef d'établissement de la maison d'arrêt de Privas ;

- **M. Patrick WIART**, directeur des services pénitentiaires, chef de l'Établissement pour Mineurs du Rhône ;
- **M. Bruno FENAYON**, directeur des services pénitentiaires, adjoint au chef de l'Établissement pour Mineurs du Rhône ;

- **Mme Magalie BRUTINEL**, directrice des services pénitentiaires, chef d'établissement du centre pénitentiaire de Riom ;
- **M. Jean-Michel JULIEN**, directeur des services pénitentiaires, adjoint au chef d'établissement du centre pénitentiaire de Riom par interim ;
- **Mme Myriam BOUYSSOU**, directrice des services pénitentiaires au centre pénitentiaire de Riom ;
- **M. Thibault LADENT**, directeur des services pénitentiaires au centre pénitentiaire de Riom ;
- **Mme Magalie LACROIX-RANOUX**, attachée d'administration au centre pénitentiaire de Riom ;
- **M. Hubert-Henri DUBOEUF**, attaché d'administration au centre pénitentiaire de Riom ;

- **Mme Célia POUGET**, directrice des services pénitentiaires, chef d'établissement du centre de détention de Roanne ;
- **Mme Charlotte DOURLHIES**, directrice des services pénitentiaires au centre de détention de Roanne ;
- **Mme Violaine CORON**, attachée principale d'administration au centre de détention de Roanne ;
- **Mme Aude HUC**, attachée principale d'administration au centre de détention de Roanne ;

- **M. Alain REYMOND**, directeur des services pénitentiaires, chef d'établissement du centre pénitentiaire de Saint-Étienne ;
- **Mme Natalie VERNET-THOMINE**, directrice des services pénitentiaires, adjointe au chef d'établissement au centre pénitentiaire de Saint-Étienne ;
- **Mme Florence DUCLOS**, directeur stagiaire des services pénitentiaires au centre pénitentiaire de Saint-Etienne ;

- **M. François Richard BOULAY**, directeur des services pénitentiaires, chef d'établissement du centre pénitentiaire de Saint Quentin Fallavier ;
- **Mme Céline TRIPONEY**, directrice des services pénitentiaires, adjointe au chef d'établissement au centre pénitentiaire de Saint Quentin Fallavier ;
- **Mme Sophie LOGARIO**, directrice des services pénitentiaires au centre pénitentiaire de Saint-Quentin-Fallavier
- **M. Pierre FOSCOLO**, attaché d'administration au centre pénitentiaire de Saint Quentin Fallavier ;

- **M. Luc JULY**, directeur des services pénitentiaires, chef d'établissement du centre pénitentiaire de Valence ;
 - **M. Jérôme CHAREYRON**, directeur des services pénitentiaires, adjoint au chef d'établissement du centre pénitentiaire de Valence ;
 - **Mme THIBAUD Servane**, directrice des services pénitentiaires au centre pénitentiaire de Valence ;
 - **Mme Fatima BOUKEZZOULA**, attachée d'administration au centre pénitentiaire de Valence ;
 - **Mme Julie JOUBLOT**, attachée d'administration au centre pénitentiaire de Valence ;
-
- **M. David SCHOTS**, directeur des services pénitentiaires, chef d'établissement de la maison d'arrêt de Villefranche/Saône ;
 - **M. Stéphane MIRET**, directeur des services pénitentiaires au centre pénitentiaire de Villefranche/Saône ;
 - **M. Pierre PEPE**, directeur stagiaire des services pénitentiaires au centre pénitentiaire de Villefranche-sur-Saône ;
 - **Mme Asmahane RIDJALI**, attachée d'administration à la maison d'arrêt de Villefranche/Saône ;

Article 18 :

Délégation permanente est donnée à :

- **M. Bruno LAFAY**, directeur du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (DPIP) de l'Ain ;
 - **Mme Caroline ZAMBONI**, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation, adjointe au DPIP de l'Ain ;
-
- **M. Thierry BONNET**, directeur du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (DPIP) de l'Allier ;
 - **Mme Christine JARRY-RODRIGUEZ**, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation, adjointe au DSPIP de l'Allier ;
-
- **M. Rachid SDIRI**, directeur du service d'insertion et de probation (DPIP) de la Drôme et de l'Ardèche ;
 - **Mme Hélène MARCILLET HENCKENS**, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation, adjointe au DPIP de la Drôme et de l'Ardèche ;
 - **Mme Hélène ESPASA**, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation, DPIP adjoint territorial pour l'Ardèche ;
-
- **Mme Nathalie GRAND**, directrice du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (DPIP) du Cantal-Puy de Dôme ;
 - **M. Olivier SERRES**, directeur adjoint du service pénitentiaire d'insertion et de probation (DPIP) du Cantal – Puy-de-Dôme ;

- **M. Alain MONTIGNY**, directeur du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (DPIP) de l'Isère ;
- **Mme Sophie LOUIS**, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation, adjointe au DPIP de l'Isère ;
- **M. Bruno DAUMET**, attaché d'administration au SPIP de l'Isère ;

- **Mme Sandra MARTIN**, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation au Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de la Loire.
- **Mme Céline CHAMBENOIS**, attachée au SPIP de la Loire ;

- **M. Patrice ROCHETTE**, directeur du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (DPIP) de Haute-Loire ;

- **M. Laurent THEOLEYRE**, directeur du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (DPIP) du Rhône ;
- **Mme Carame BELLAHCENE**, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation, adjointe au DPIP du Rhône ;
- **M. Yannick MARCHAIS**, attaché d'administration au SPIP du Rhône ;

- **M. Bernard GROLLIER**, directeur du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (DPIP) de la Savoie ;
- **Mme Hélène LESEIGNEUR**, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation, adjointe au DPIP de Savoie ;

- **Mme Claire LEMOINE**, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation, adjointe au DPIP de Haute-Savoie ;

aux fins de signer, en son nom, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Lyon, le 2 mars 2020

**Le Directrice Interrégional
des Services Pénitentiaires de Lyon,**

CAT B C

DIA – SG – DRH – DRAH	Directeurs, adjoints et attachés des structures dites « autonomes »		Autres CE, directeurs de SPIP, adjoints et attachés	Chefs de Dep, Chefs d'Unités, Référent Formation – Chefs de Pôle	Décisions individuelles et administration des personnels de catégorie B et C
	1 ^{er} Niveau	2 ^{ème} Niveau			
Divers					
X	X	X	X		Décision portant attribution ou retrait de primes et indemnités (hors IFSE)
X					Attribution de la PSI et de l'indemnité particulière de sujétion ou d'installation
X	X	X			Décision accordant ou refusant la protection fonctionnelle
X	X	X	X		Signature des conventions avec les avocats dans le cadre de la protection fonctionnelle
X	X	X	X	X	Notation/Évaluation
X					Attribution d'un capital décès
Congés					
X	X	X	X	X	Octroi des congés annuels
X					Octroi d'un congé pour bilan de compétence
X					Octroi ou renouvellement des congés pour formation professionnelle et réint. dans la même RA
X	X	X			Octroi des congés pour formation syndicale
X	X				Octroi ou renouvellement des congés de longue durée et réintégration dans la même RA
X	X				Octroi ou renouvellement des congés de longue maladie et réintégration dans la même résidence administrative
X	X	X	X		Octroi des congés de maternité ou pour adoption
X	X	X	X		Octroi ou renouvellement des congés ordinaires de maladie à plein traitement
X	X	X			Octroi ou renouvellement des congés ordinaires de maladie à demi-traitement
X					Mise en disponibilité d'office après épuisement des droits à congés ordinaires de maladie, CLM et CLD et réintégration dans la même RA
X	X	X			Arrêté accordant le bénéfice des prestations de l'assurance maladie et de l'assurance d'invalidité
X	X	X			Imputation au service des maladies ou accidents
X	X				Octroi ou renouvellement des congés liés à un accident imputable au service ou à une maladie
X	X	X	X		Octroi du congé parental, prolongation et réintégration dans la même résidence administrative
X	X				Octroi du congé de paternité
X	X	X			Octroi du congé de présence parentale, prolongation et réintégration dans la même RA
X					Octroi des congés d'accompagnement d'une personne en fin de vie
X					Octroi ou renouvellement de congés non rémunérés
X					Octroi des congés de représentation
X					Octroi du congé pour validation des acquis et de l'expérience
Organisation de service					
X	X	X	X		Autorisation de travailler à temps partiel thérapeutique
X	X	X	X	X	Autorisation d'accomplir un travail à temps partiel, renouvellement ou réintégration à temps complet
X					Autorisation d'absence, sauf celles à titre syndical
X	X	X	X		Autorisation de cure thermique
X	X	X	X		Autorisation d'exercer à titre accessoire une activité lucrative ou non
X					Décision retenue du 30 ^{ème}
X	X	X	X		Mise en disponibilité de droit
X					Octroi d'un aménagement de poste
X					Validation des services pour la retraite
X					Prolongation au-delà de la limite d'âge
X					Admission à la retraite
Décisions spécifiques pour le personnel de surveillance					
X					Octroi de disponibilité sur autorisation et prolongation
X					Réintégration dans la même résidence administrative, après congé de longue maladie et longue durée ou disponibilité d'office
X					Proposition de titularisation
X					Discipline : sanctions pour l'avertissement et le blâme

CP Alton, CD Roanne, SPIP 69

MA Bonneville, CP Bourg-En-Bresse, MA Chambéry, EPM Rhône, CP Grenoble, MA Lyon, CP Moulins, CP Riorn, CP St Quentin, CP St Etienne, CP Valence, CP Villefranche/S, SPIP 38, SPIP 42

SPIP 01,03, 07-26, 43, 15-63, 73,74, MA Aurillac, Le Puy, Montluçon, Privas, CSL Lyon,

CAT A

DIA - SG - DRH - DRAH	Directeurs, adjoints et attachés des structures dites « autonomes »		Autres CE, directeurs de SPIP, adjoints et attachés	Chefs de Dép., Chefs d'Unités	Décisions individuelles et administration des personnels de catégorie A
	1 ^{er} Niveau	2 ^{ème} Niveau			
Divers					
X	X	X	X		Décision portant attribution ou retrait de primes et indemnités (hors IFSE)
X					Attribution de la prime spécifiques d'installation et de l'indemnité particulière de sujétion ou d'installation
X	X	X			Décision accordant ou refusant la protection fonctionnelle
X	X	X	X		Signature des conventions avec les avocats dans le cadre de la protection fonctionnelle
X	X	X	X	X	Notation/Évaluation
Congés					
X	X	X	X	X	Octroi des congés annuels
X					Octroi d'un congé pour bilan de compétence
X					Octroi ou renouvellement des congés pour formation professionnelle
X	X	X			Octroi des congés pour formation syndicale
X	X				Octroi ou renouvellement des congés de longue durée
X	X				Octroi ou renouvellement des congés de longue maladie
X	X		X		Octroi des congés de maternité ou pour adoption
X	X	X	X		Octroi ou renouvellement des congés ordinaires de maladie à plein traitement
X	X	X			Octroi ou renouvellement des congés ordinaires de maladie à demi-traitement
X					Arrêté accordant le bénéfice des prestations de l'assurance maladie et de l'assurance d'invalidité
X	X	X			Imputation au service des maladies ou accidents
X	X	X			Octroi ou renouvellement des congés liés à un accident imputable au service ou à une maladie
X					Octroi du congé parental et prolongation
X	X	X	X		Octroi du congé de paternité
X					Octroi du congé de présence parentale et prolongation
X	X	X			Octroi des congés d'accompagnement d'une personne en fin de vie
X					Octroi ou renouvellement de congés non rémunérés
X					Octroi des congés de représentation
X					Octroi du congé pour validation des acquis et de l'expérience
Organisation de service					
X	X	X	X		Autorisation de travailler à temps partiel thérapeutique
X	X				Autorisation d'accomplir un travail à temps partiel, renouvellement ou réintégration à temps complet
X	X	X	X	X	Autorisation d'absence, sauf celles à titre syndical
X					Autorisation de cure thermique
X	X	X	X		Autorisation d'exercer à titre accessoire une activité lucrative ou non
X	X	X	X		Décision retenue du 30ème
X					Mise en disponibilité de droit
X	X	X			Octroi d'un aménagement de poste
X					Validation des services pour la retraite

CP Alton, CD Roanne, SPIP 69

MA Bonneville, CP Bourg-En-Bresse, MA Chambéry, EPM Rhône, CP Grenoble, MA Lyon, CP Moulins, CP Riom, CP St Quentin,
CP St Etienne, CP Valence, CP Villefranche/S, SPIP 38, SPIP 42

SPIP 01,03, 07-26, 43, 15-63, 73,74, MA Aurillac, Le Puy, Montluçon, Privas, CSL Lyon,

Annexe 1 : LISTE DES ORDONNATEURS SECONDAIRES SUBDELEGUES Art 3 et 4, DISP RAA MAJ le 02/04/2020

Établissement (centre de coût)	Subdélégation donnée au chef d'établissement (nom, prénom)	Subdélégation donnée à l'adjoint en l'absence du chef d'établissement (nom, prénom)	Subdélégation donnée en l'absence du chef d'établissement et de son adjoint (nom, prénom, fonction) DA valideurs	Subdélégation donnée en l'absence du chef d'établissement et de son adjoint (nom, prénom, fonction) Carie schet
CD ROANNE	POUGET Cécile	DOURLHES Charlotte	HUC Aude, attaché	HUC Aude, attaché
CP AITON	GUIDI Olivier	LAGHOUÉ Kamel	CORON Violaine, attaché	CORON Violaine, attaché
CP BOURG EN BRESSE	GERVAIS Françoise	PETIT Marie-Laure	METIOUNE Imane, attachée	BOUILLON Nadège, économiste METIOUNE Imane, attachée
CP MOULINS	LIBAN Isabelle	BASTIDE Fanny	DUPARQUE Valérie	DUPARQUE Valérie
CP ST QUENTIN FALLAVIER	BOULAY Richard	TRIPONEY Céline	KULIG-SUN Isabelle, attachée	KULIG-SUN Isabelle, attachée
CBL LYON	BOUR Damien	BERT Yvan	LE-DOUCE Michelle, économiste	LE-DOUCE Michelle, économiste
EPW RHONE	WIART Patrick	FENAYON Bruno	JANKOWIAK Alexandre, attaché responsable SAF	BRAULT Céline, économiste
MA AURILLAC	MENDIONDO Jean-François	CLÉMENT Gontran AUMAÎTRE Laurence	BRAULT Céline, économiste	ROUX Marie-Noëlle, adjointe administrative
MA BONNEVILLE	VABRE Jean-Philippe	FRACSO Mathieu	FOSCOLO Pierre, attaché	FOSCOLO Pierre, attaché
MA CHAMBERY	CUCHEVAL Pierre	LAMOLINE Frank		VALENTE Oswald, économiste
CP GRENOBLE-VARCES	MOUSSEEFF Valérie	GAILLARD-LAMBERET Mathilde	SERIEYS Stéphanie, A.A économiste	DECUYPERE Danièle
MA LE PUY EN VELAY	MAÎTRE Philippe	MATHEU Cyril	DECONCHE Dominique, économiste	FERSLI Marta, Responsable GD
MA LYON - CORBAS	FENARD Emmanuel	GROISE Chrystelle	PSIKUS Sandrine, économiste adjointe	SERIEYS Stéphanie, A.A économiste
MA MONTLUCON	VION Pascal	SPERANDIO Philippe	M. WIART Jean-Christophe, directeur	DECONCHE Dominique, économiste
MA PRIVAS	GIL Thierry-Pierre	BARSZCZUS Patrice	Mme DENIS Laurence, attachée	PSIKUS Sandrine, économiste adjointe
CP SAINT-ETIENNE	REYMOND Alain	VERNET-THOMINE Nathalie	Mme DENIS Laurence, attachée	ROCH Claudette, rh
CP VALENCE	JULY Luc	CHAREYRON Jérôme	CARDOSO Marie-Christine, économiste	ANCEAUX Doriane économiste
CP RIOM	BRUTINEL Magalie	JULIEN Jean-Michel	FOLLIET Marylene, attachée	Mme DENIS Laurence, attachée
MA VILLEFRANCHE/ SAONE	SCHOTS David	PEPE David	DUMEUOSIS Florence, économiste	Mme LEMAIRE Cécile, Adjointe administrative
SPIP AIN	LAFAY Bruno	ZAMBONI Caroline	MARTIN Sophie - Secrétaire RH	CARDOSO Marie-Christine, économiste
SPIP ALLIER	BONNET Thierry	JARRY-RODRIGUEZ Christine	FRECCHIAMI Céline, régisseuse	MARTIN François, régisseur
SPIP DROME/ARDECHE	SDRIF Rachid	HENCKENS Hélène		FOLLIET Marylene, attachée
SPIP ISERE	MONTIGNY Alain	LOUIS Sophie		DOUS Babah, économiste
SPIP LOIRE	ARHAN Philippe	MARTIN Sandra		DUMEUOSIS Florence, économiste
SPIP HAUTE LOIRE	ROCHETTE Patrice			FRECCHIAMI Céline, régisseuse
SPIP PUY DE DOME/CANTAL	GRAND Nathalie	SERRES Olivier		PINOL Chantal, économiste
SPIP RHONE	THEOLEYRE Laurent	BELLAHCENE Canama		MERLEY Claire, attachée
SPIP SAVOIE	GROLLIER Bernard	LESEIGNEUR Hélène		GERARD Vanessa, adjointe administrative
SPIP HAUTE SAVOIE	LEMOINE Claire	DAGUES Florence		BOUKEZZOULA Fatima, attachée SAF
DISP SIEGE/CIRP	RODDE Cécile	MARTIN Olivier, SA		JOUBLOT Julie, attachée GD
EROS		KERGAL Sylvain		RAVOUX Magalie, attachée
PREJ	JAUBERT Alexandre	ROTH Didier		LEHORT Bertrand, économiste
DISP SIEGE/CABINET	ESTAIS Vincent			LEHORT Bertrand, économiste
DISP SIEGE/DSF	CHENEVOY Florian			BACHHOVEN Philippe, économiste
DISP SIEGE/DRH	PAHON René	BOUZIDI Linda		BAKHOUEN Nadège, attachée
				LONGO Carole, SA
				BOLAND Christine, adjointe adm
				SOUILLAT Sylvie, adjointe admin
				ITAN Alain, gestionnaire SPIP 26
				DEROUX Marie-Laure, suppléante gestionnaire 26
				AUBOURDY Nathalie, gestionnaire SPIP 07
				DAUMET Bruno, Attaché
				CHAMBENOIS Céline, attaché
				MURE-RAVAUD Geneviève, SA
				FONTAINE David, gestionnaire SPIP
				FONTAINE David, gestionnaire SPIP
				GONZALES Florence, SA
				MARCHEAIS Yannick, attaché
				THOMAS Nadège D'IPP
				SOLUCHET Catherine, SA
				BOUCHET Catherine, SA
				REYNARD Sandrine, SA
				KASSABA Haydi, SA
				MARTIN Olivier, SA
				KERGAL Sylvain
				JAUBERT Alexandre
				ESTAIS Vincent
				BERTRAND Serge, SA chef BAG
				ROCKICI Lestita, adjointe admin BAG
				OUAZAN Yoric, chef de fileur BAG
				FIDELI Marie-Françoise, gestionnaire
				Michelle PEYRON, responsable URFO
				Marie-Françoise TORRO, responsable de formation DI Siège
				Philippe PICHOT, responsable de formation DI Siège
				Marjorie MATEO, responsable Pôle Est
				José PIERROT, responsable Pôle Nord
				Denis POURREYRON, responsable Pôle Auvergne
				Clément GAGUET, URSEP
				Cécile USSON, responsable Pôle Centre
				Michel MANGEMATIN, psychologue coordinateur
				Kimou ESCETH, responsable de la synthèse

Annexe 1 bis : LISTE DES ORDONNATEURS SECONDAIRES SUBDELEGUES Art 3, DISP RAA MAJ le 02/01/2020

Annexe 1 bis

Etablissement (centre de code)	Subdélégation donnée au chef d'établissement (nom, prénom)	SPECIMEN SIGNATURE	Subdélégation donnée à l'adjoint en l'absence du chef d'établissement (nom, prénom)	SPECIMEN SIGNATURE	Subdélégation donnée en l'absence du chef d'établissement et de son adjoint (nom, prénom, fonction) DA valideurs	Subdélégation donnée en l'absence du chef d'établissement et de son adjoint (nom, prénom, fonction) Carte achat
DISP SIEGED/PPPP	BRUCHON Marlène		EICHENBERGER Céline		SANTINI Sophie	
DISP SIEGED/D	DRILLIEN Denise		GEORGET Marion			
DISP SIEGED/SI	HELLE Pierre		BARRAL Cécile		DECHAVANNE Christelle	AZOUHRI Achta, adjointe admin ESTAIS Vincent
DISP SIEGED/CABINET	ESTAIS Vincent					BERTRAND Serge, SA chef BAG ROKICKI Laetitia, adjointe admin BAG OUAZAN Yoric, chauffeur BAG
DISP SIEGED/BF	CHENEVOY Florian					FIDELE Marie-Françoise, gestionnaire
DISP SIEGED/AI	DROUHIN Philippe		CANAVY Gaelle		Monsieur Thierry BIDDORE, chef d'Unité	